

*Série Histoire*

2

**Évêque et prince**  
**Notger et la Basse-Lotharingie**  
**aux alentours de l'an Mil**

Alexis WILKIN et JEAN-LOUIS KUPPER (éditeurs)

Presses Universitaires de Liège

2013

# Notger, Folcuin et Rathier

## L'abbaye de Lobbes et les évêques de Liège à la fin du x<sup>e</sup> siècle\*

Alain DIERKENS

Université Libre de Bruxelles

L'évêque de Liège Éracle meurt le 27 ou le 28 octobre 971<sup>1</sup> ; son successeur, choisi par l'empereur Otton I<sup>er</sup>, est consacré le 14 avril 972 par l'archevêque de Cologne

---

\* Cet article reprend les grandes lignes de ma communication au colloque international *Notger et son temps*, organisé à l'Université de Liège les 19-21 novembre 2008. Mes réflexions sur Rathier avaient fait préalablement l'objet de deux exposés, présentés sous le même titre « Entre Lobbes, Liège et Vérone : Rathier (c. 890-974) », l'un le 13 mars 2004 à Cervere dans le Piémont (dans le cadre du colloque *Attraverso le Alpi. A travers les Alpes. Sviluppo e funzionamento delle reti monastiche fino al secolo XIII. Développement et fonctionnement des réseaux monastiques jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle*), l'autre le 27 août 2004 à Louvain-la-Neuve (à l'occasion du LIV<sup>e</sup> Congrès de la Fédération des Cercles d'Archéologie et d'Histoire de Belgique = VII<sup>e</sup> Congrès de l'Association des Cercles Francophones d'Histoire et d'Archéologie de Belgique, Ottignies-Louvain-la-Neuve) ; voir le résumé dans les *Actes du Congrès*, t. 1, Ottignies, 2004, p. 114-115. Je tiens à remercier Alexis Wilkin ainsi que ceux qui, par leurs remarques, m'ont permis de corriger ou de nuancer certains de mes propos ; je pense, en particulier, à François Dolbeau, Alain Dubreucq, Jean-Louis Kupper, Christian Lauranson-Rosaz et Steven Vanderputten.

Abréviations utilisées : AASS : *Acta Sanctorum* ; AASS OSB : *Acta Sanctorum Ordinis sancti Benedicti* ; BHL : *Bibliotheca Hagiographica Latina*. Bruxelles, 2 vol., 1898-1899, avec le *Supplementum* (Bruxelles, 1911) et le *Novum supplementum* (Bruxelles, 1986) ; CCCM : *Corpus Christianorum. Continuatio Mediaevalis* ; DHGE : *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie Ecclésiastiques* ; GT = L. GENICOT et P. TOMBEUR éd., *Index Scriptorum Operumque Latino-Bellicorum*, t. I : A. STAINIER, VII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles. Bruxelles, 1973 ; t. II : P. FRANSEN et H. MARAITE, XI<sup>e</sup> siècle. Bruxelles, 1976 ; t. III : M. MCCORMICK, XII<sup>e</sup> siècle. Bruxelles, 2 vol., 1977-1979 ; MGH : *Monumenta Germaniae Historica*, et les séries DD (*Diplomata*), Ep. (*Epistulae*), Poet. Lat. (*Poetae latini*), SS (*Scriptores*) et SSRM (*Scriptores Rerum Merovingicarum*) ; NS : *Narrative Sources. The Narrative Sources from the Medieval Low Countries*. Gand-Louvain-Groningen, 2003 ([www.narrative-sources.be](http://www.narrative-sources.be)) ; PL : *Patrologia Latina* ; RBPH : *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*.

1. J.-L. KUPPER, *Leodium, Series episcoporum Ecclesiae catholicae occidentalis, ab initio usque ad annum MCXCVIII*, ser. v : *Germania*, t. 1 : *Archiepiscopatus Coloniensis.*, éd. St. WEINFURTER et O. ENGELS, Stuttgart, 1982, p. 43-83, aux p. 66-67 ; E. GIERLICH, *Die Grabstätten der rheinischen Bischöfe vor 1200. Beiträge zur mittelrheinischen Kirchengeschichte*, Mayence, 1990 (Quellen und Abhandlungen zur mittelrheinischen Kirchengeschichte, 65), p. 332-333. Pour le contexte général, J.-L. KUPPER, *Liège et l'Église impériale (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, 1981 (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, 228) et *Liège. Autour de l'an Mil, la naissance d'une principauté (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)*, éd. J.-L. KUPPER, Ph. GEORGE et Fr. PIRENNE, Liège, 2000.

Géron<sup>2</sup>. Une des tâches prioritaires<sup>3</sup> qui incombent au nouvel évêque, le Souabe Notger<sup>4</sup>, est de résoudre le conflit opposant, à l'abbaye de Lobbes<sup>5</sup>, l'abbé légitime Folcuin<sup>6</sup> au célèbre Rathier<sup>7</sup>. Sous la pression d'une partie de la communauté

2. Fr.W. OEDIGER, *Die Regesten der Erzbischöfe von Köln im Mittelalter*, t. 1 : 313-1099, Bonn, 1954-1961, p. 155, n° 503 (à la date erronée du 23 avril 971). Sur la date, voir déjà G. KURTH, *Notger de Liège et la civilisation au x<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, 1905, t. 1, p. 41-44.
3. G. KURTH, *Notger de Liège*, t. 1, p. 52-54.
4. J.-L. KUPPER, *Leodium*, p. 67-68. Cette notice doit être actualisée par quantité d'études dues à Jean-Louis Kupper (notamment Notger de Liège. Un évêque lotharingien aux alentours de l'an Mille, *Lotharingia : eine europäische Kernlandschaft um das Jahr 1000. Referate eines Kolloquiums vom 24. bis 26. Mai in Saarbrücken. Lotharingie : une région au centre de l'Europe autour de l'an mil. Actes du colloque tenu du 24 au 26 mai 1994 à Sarrebruck*, éd. H.-W. HERRMANN et R. SCHNEIDER, Saarbrücken, 1995 (Veröffentlichungen der Kommission für Saarländische Landesgeschichte und Volksforschung, 26), p. 143-154 et *Notger et Liège. L'an mil au cœur de l'Europe*, éd. J.-P. DELVILLE, J.-L. KUPPER et M. LAFFINEUR-CRÉPIN, Liège, 2008) et par les articles publiés dans le présent volume.
5. Lobbes, comm. Thuin, prov. Hainaut : au Moyen Âge, principauté de Liège ; évêché de Cambrai, archevêché de Reims. Sur l'abbaye en général, voir la notice de dom Ursmer BERLIÈRE, *Abbaye de Lobbes, Monasticon Belge*, t. 1, 2 : *Province de Hainaut, Abbaye de Maredsous*, 1897, p. 197-228. Parmi les études anciennes, une place à part doit être réservée à J. VOS, *Lobbes, son abbaye et son chapitre, ou Histoire complète du monastère de Saint-Pierre à Lobbes et du chapitre de Saint-Ursmar à Lobbes et à Binche*, Louvain, 2 vol., 1865 et à J. WARICHEZ (avec la coll. de D. VAN BLEYENBERGHE), *L'abbaye de Lobbes depuis les origines jusqu'en 1200. Étude d'histoire générale et spéciale*, Louvain-Paris, 1909 (Université de Louvain. Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'Histoire et de Philologie, fasc. 24) qui reste, pour la période prise en compte ici, l'étude de référence. Pour une actualisation des données, voir A. DIERKENS, *Abbayes et chapitres entre Sambre et Meuse (vii<sup>e</sup>-xi<sup>e</sup> siècles). Contribution à l'histoire religieuse des campagnes du Haut Moyen Âge*. Sigmaringen, 1985 (Beihefte der Francia, 14), surtout p. 91-136. Bon aperçu synthétique récent pour les vii<sup>e</sup>-x<sup>e</sup> siècles dans Ch. MÉRIAUX, *Gallia irradiata. Saints et sanctuaires dans le nord de la Gaule du Haut Moyen Âge*. Stuttgart, 2006 (Beiträge zur Hagiographie, 4), p. 293-295, n° 115. Sur Lobbes au x<sup>e</sup> siècle, voir aussi les études d'étudiants de l'Université d'Utrecht rassemblées par Mayke DE JONG, *Lobbes, een middeleeuws klooster*, *Aanzet. Historisch tijdschrift*, t. 10, 1992, fasc. 3.
6. De façon générale, A. DIERKENS, *Abbayes et chapitres*, p. 116-121. Sur Folcuin, voir, en dernier lieu, St. VANDERPUTTEN, « Literate Memory » and Social Reassessment in Tenth-Century Monasticism, *Mediaevistik*, t. 17, 2004, p. 65-94 et ID., Folcuin van Lobbes, *Nationaal Biographisch Woordenboek*, t. 17 (Bruxelles, 2005), col. 265-271 ; ainsi que le bel article de L. MORELLE, Diplomatic Culture and History Writing : Folcuin's Cartulary-Chronicle of Saint-Bertin, *Representing History, 900-1300. Art, Music, History*, éd. R.A. MAXWELL, University Park, The Pennsylvania State University, 2010, p. 53-65 et 221-224, notamment annexe 4, p. 64-65.
7. J.-L. KUPPER, *Leodium*, p. 64-65. La bibliographie consacrée à Rathier, particulièrement à son œuvre littéraire, est considérable. Voir, par ex., P.L.D. REID, *Tenth-Century Latinity : Rather of Verona*, Malibu, 1981 ; P. Chr. JACOBSEN, *Rather (Ratherius) von Verona und Lüttich, Die deutsche Literatur des Mittelalters. Verfasserlexikon*, éd. K. RUH et al., t. 7, Berlin-New York, 1989, col. 1013-1032 ; Fr. BRUNHÖLZL, *Histoire de la littérature latine du Moyen Âge*, t. 2 : *L'époque carolingienne au milieu du xi<sup>e</sup> siècle*, Turnhout, 1996, surtout p. 307-317 ; Fr. DOLBEAU, *Rathier de Vérone, Dictionnaire de Spiritualité*, t. 13, 1988, col. 135-144 ; etc. Les études sur Rathier ont été renouvelées en profondeur par François Dolbeau ; cf. Fr. DOLBEAU, *Ratheriana I. Nouvelles recherches sur les manuscrits et l'œuvre de Rathier, Sacris Erudiri*, t. 27, 1984,

monastique et avec l'accord de l'évêque Éracle, ancien doyen du chapitre Saint-Cassius de Bonn, qui a été l'élève de Rathier à Cologne, Rathier a, en effet, remplacé Folcuin en 971. Ce dernier a décidé (ou a été contraint ?) de se retirer.

L'enjeu est d'importance. L'abbaye de Lobbes est alors une des institutions monastiques les plus puissantes et les plus riches de Basse-Lotharingie et, quoique située au diocèse de Cambrai, elle est, depuis 889, étroitement liée à l'Église de Liège. Son école monastique est une des plus réputées de l'Empire et l'écolâtre Hériger de Lobbes deviendra rapidement un des très proches conseillers de Notger<sup>8</sup>. Proposé comme abbé par l'évêque de Liège et ordonné à Cologne le 25 décembre 965 des mains de l'évêque de Cambrai, Folcuin clame son bon droit. Quant à Rathier, alors octogénaire, il est une des personnalités les plus brillantes de la seconde moitié du x<sup>e</sup> siècle et il bénéficie d'appuis majeurs, y compris à la Cour impériale. Théologien et auteur prolifique, Rathier a été amené à occuper, à divers moments de sa vie, des postes à responsabilité : il a été trois fois évêque de Vérone (931-934, 946-948 et 961-968), une fois évêque de Liège (953-955) et deux fois abbé de Lobbes (une première fois en tant qu'évêque de Liège, donc en 953-955 ; une seconde fois en tant qu'abbé « régulier » en 971-972).

Pour résoudre cette question épineuse<sup>9</sup>, Notger choisit de se faire aider par les abbés de deux vénérables institutions ressortissant à son pouvoir diocésain : Wérenfrid

---

p. 373-431 ; ID., *Ratheriana II. Enquête sur les sources des Praeloquia*, *ibid.*, t. 28 (1985), p. 511-556 ; ID., *Ratheriana III. Notes sur la culture patristique de Rathier*, *ibid.*, t. 29 (1986), p. 151-221 ; ID., La diffusion de la *Vita S. Ursuari* de Rathier de Vérone, *Scribere sanctorum gesta. Recueil d'études d'hagiographie médiévale offert à Guy Philippart*, éd. Ét. RENARD, M. TRIGALET, X. HERMAND et P. BERTRAND, Turnhout, 2005 (*Hagiologia. Études sur la sainteté en Occident*, 3), p. 181-207. La plupart des œuvres de Rathier ont été rééditées par P.L.D. Reid dans le *CCCM* : *Ratherii Veronensis opera minora*, Turnhout, 1976 (*CCCM*, 46) et *Ratherii Veronensis Praeloquiorum libri VI, Phrenesis* [...], Turnhout, 1984 (*CCCM*, 46A). La correspondance de Rathier a fait l'objet d'un volume particulier dans la série des *Epistulae* des MGH : *Die Briefe des Bischofs Rather von Verona*, éd. Fr. WEIGLE, Weimar, 1949 (MGH. *Die Briefe der deutschen Kaiserzeit*, 1).

8. De façon générale, A. DIERKENS, *Abbayes et chapitres*, p. 116-121. Sur Hériger, les études récentes abondent (cf. ici-même l'article de Clemens Bayer) ; voir, par ex., R. BABCOCK, *Heriger or Notger? The Authorship of the Gesta Episcoporum Leodiensium, the Vita Remacli and the Vita Landoaldi*, *Latomus*, t. 68, 2009, p. 1027-1048 ; P. VERBIST, *Duelling with the Past. Medieval Authors and the Problem of the Christian Era, c. 990-1135*. Turnhout, 2010 (*Studies in the Early Middle Ages*, 21), p. 15-33 ; J.R. WEBB, *The Decrees of the Fathers and the Wisdom of the Ancients in Heriger of Lobbes' Vita Remacli*, *Revue Bénédictine*, t. 120, 2010, p. 31-58. Mise au point par P. VERBIST, *Heriger van Lobbes*, *Nationaal Biographisch Woordenboek*, t. 18 (Bruxelles, 2007), col. 438-445.
9. On trouvera plus loin la bibliographie relative à ce conflit et à ses conséquences directes. Les éléments majeurs en sont rassemblés dans J. MAQUET, « *Faire justice* » dans *le diocèse de Liège au Moyen Âge (VIII<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles). Essai de droit judiciaire reconstitué*, Genève, 2008 (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, 290), notamment p. 573. En ce qui concerne Lobbes, la thèse de St. PATZOLD, *Konflikt im Kloster. Studien zu Auseinandersetzungen in monastischen Gemeinschaften des ottonisch-salischen Reichs*, Husum, 2000 (*Historische Studien*, 463) traite surtout des événements de 953-958.

de Stavelot-Malmedy et Héribert de Saint-Hubert. L'affaire est rondement menée<sup>10</sup> : Folcuin est rétabli dans sa charge abbatiale et Rathier, doté de revenus substantiels, est prié de se retirer dans une des dépendances de Lobbes, la *cella* d'Aulne. Immédiatement après (973), à la demande expresse de Notger, Folcuin obtiendra, de l'empereur Otton II, un privilège essentiel pour l'histoire ultérieure de l'abbaye.

Mon propos n'est pas de refaire ici la biographie des trois protagonistes principaux de cette affaire (Notger, Folcuin et Rathier), mais bien d'insister sur quelques points qui en signalent l'intérêt exceptionnel et les enjeux, notamment certains aspects de la vie de Rathier et le poids respectif de ses options monastiques et épiscopales.

### 1. LOBBES ENTRE CAMBRAI ET LIÈGE : QUELQUES PRÉCISIONS UTILES<sup>11</sup>

L'histoire de Lobbes est marquée par son caractère d'abbaye de frontière. Fondée vers 660 à la frontière orientale du diocèse de Cambrai et du royaume de Neustrie, Lobbes est très vite passée sous contrôle pippinide, donc austrasien. Les abbatiats d'Ursmer († 713) et d'Ermin († 737), abbés proches des maires du palais Pépin II « de Herstal » († 714) et Charles Martel († 741), sont significatifs de ce changement politique. La nomination, jusqu'à la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, d'abbés-évêques à la tête de l'abbaye, permet à Lobbes d'échapper à l'autorité de l'ordinaire du lieu<sup>12</sup>. Cette précaution devient superflue sous Charlemagne et Louis le Pieux; les évêques de Cambrai retrouvent alors leur préséance institutionnelle « normale ». Volontiers mis en évidence pendant tout le Moyen Âge, les liens privilégiés de Lobbes avec les Pippinides/Carolingiens sont directement perceptibles jusqu'à la fin du IX<sup>e</sup> siècle; sont ainsi abbés laïcs de Lobbes un certain nombre de membres de la famille carolingienne (comme les rois Lothaire II et Charles le Chauve)<sup>13</sup>. N'est-il pas significatif de cet attachement aux Carolingiens que c'est à Lobbes qu'ont été conservés les seuls (ou presque) témoignages favorables au fils de Lothaire II et de Waldrade, Hugues ?

10. Sur les modalités de ces discussions politiques, voir J. MAQUET, *Faire justice*, p. 152-184 et St. PATZOLD, *Konflikt im Kloster*, p. 252-290.

11. Pour cette brève présentation historique de l'abbaye de Lobbes, je renvoie à A. DIERKENS, *Abbayes et chapitres*, p. 91-136 et ID., *Entre Cambrai et Liège : l'abbaye de Lobbes à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, Autour de la Bible de Lobbes (1084). Les institutions. Les hommes. Les productions. Actes de la journée d'étude organisée au Séminaire épiscopal de Tournai, 30 mars 2007*, éd. M. MAILLARD-LUYPAERT et J.-M. CAUCHIES, Bruxelles, 2007 (Centre de Recherches en Histoire du Droit et des Institutions, Cahier, 28), p. 13-42.

12. A. DIERKENS, *Abbayes et chapitres*, *op. cit.*, surtout p. 288-293.

13. Sur tout ceci, voir A. DIERKENS, *Abbayes et chapitres*, p. 109-111 et 129-130, avec bibliographie complémentaire; il conviendrait de corriger, sur quelques points non négligeables, la liste des Carolingiens abbés laïcs de Lobbes. Ajouter, depuis, certains des travaux d'Anne-Marie Helvétius, notamment sa thèse *Abbayes, évêques et laïques. Une politique du pouvoir en Hainaut au Moyen Âge (VII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle)*. Bruxelles, 1994 (coll. Histoire in-8°, 92).

L'abbaye de Lobbes, d'abord cédée en bénéfice royal à l'évêque de Liège Francon, a été donnée en 889 par le roi Arnoul de Carinthie à l'Église de Liège<sup>14</sup> : les évêques de Liège sont alors, de droit, abbés séculiers de Lobbes et, à ce titre, gestionnaires de la mense abbatiale créée en 864<sup>15</sup>. Du point de vue temporel, Lobbes restera liégeoise jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Après qu'en 957, l'abbaye de Lobbes a récupéré, dans des circonstances politiques difficiles, un abbé « régulier »<sup>16</sup>, la plupart de ces abbés restent très proches des évêques de Liège ; certains d'entre eux en sont même les collaborateurs les plus influents (quel'on pense à l'abbé Hériger, † 1007). Un acte impérial d'Otton II (973)<sup>17</sup> et un acte pontifical de Jean XV (990)<sup>18</sup> confirment cette proximité ; j'y reviendrai à la fin de cet article. Ces documents officiels et d'autres, complémentaires, prévoient notamment que le choix de l'abbé de Lobbes (si possible, parmi les moines de l'abbaye) est laissé à l'évêque de Liège<sup>19</sup> et que l'abbé de Lobbes occupe la première place, après l'évêque, dans la hiérarchie du diocèse<sup>20</sup>. Il bénéficie d'un anneau d'or,

- 
14. Acte daté de Francfort, le 15 novembre 889, éd. P. Fr. KEHR, *MGH, DD regum Germaniae ex stirpe Karolinorum*, t. 3 : *Diplomata Arnolphi*, Berlin, 2<sup>e</sup> éd., 1955, p. 94-96 (DA 64). Sur l'importance de cet acte pour Lobbes, cf. A. DIERKENS, *Abbayes et chapitres*, p. 111-113.
  15. A. DIERKENS, *Abbayes et chapitres*, p. 109-110. Il est possible que la création en 864 d'une mense conventuelle (au sens plein du terme) n'ait pas été accompagnée immédiatement de la création d'une véritable mense abbatiale à l'organisation structurée. C'est par commodité que j'appelle ici « mense abbatiale » le solde, par défaut, du temporel de Lobbes après soustraction de la mense conventuelle. Cf. J. VERDOOT, *L'approvisionnement de l'abbaye Saint-Pierre de Lobbes du IX<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle. Contribution à l'histoire économique de l'Entre-Sambre-et-Meuse*, Université Libre de Bruxelles, mémoire de maîtrise en Histoire (sous la dir. de Jean-Pierre Devroey), inédit, 2011.
  16. A. DIERKENS, *Abbayes et chapitres*, p. 116-121. Notre source majeure sur ces événements est quasiment contemporaine des faits : les *Gesta abbatum Lobbiensium*, rédigés par Folcuin vers 980 (éd. G.H. PERTZ, *MGH, SS*, t. 4, Hanovre, 1841, p. 52-74 ; cf. GT, I, p. 97 [M.FO.B] et NS F013). Sur la date des *Gesta*, cf. A. DIERKENS, La production hagiographique à Lobbes au X<sup>e</sup> siècle, *Revue Bénédictine*, t. 93, 1983, p. 245-259.
  17. Acte daté d'Aix-la-Chapelle, 973, éd. Th. SICKEL, *MGH, DD regum et imperatorum Germaniae*, t. 2 : *Diplomata Ottonis II et Ottonis III*, Hanovre, 1888-1893, p. 63-64 (DO II 53). Cf. J.F. BÖHMER et H.L. MIKOLETZKY, *Die Regesten des Kaiserreiches unter Otto II.*, 953-973-983, Graz, 1950 (Regesta Imperii, II, 2), p. 285, n° 631.
  18. Acte daté de Rome, le 1<sup>er</sup> février 990, éd. H. ZIMMERMANN, *Papsturkunden 896-1046*, t. 1 : 896-996. Vienne, 1984, p. 591-592, n° 305 cf. ID., *Papstregesten 911-1024*, Vienne-Cologne, 1969 (Regesta Imperii, II, 5), p. 208, n° 683.
  19. Acte de Jean XV, 990, éd. H. ZIMMERMANN, p. 592 : [...] *sub eadem immunitatis nostrae tuitione confirmamus, ita ut a monachis semper incolatur et abbatem de suis habeant, quem tamen episcopus Leodiensis eis praefecerit* [...].
  20. J.-L. KUPPER, *Liège et l'Église impériale*, p. 254 (n. 250 sur l'abbé de Lobbes comme *vicarius episcopi*) et 270.

de sandales et de vêtements liturgiques particuliers<sup>21</sup> et, lors des synodes épiscopaux mixtes, il a la *prima vox* après l'évêque<sup>22</sup>.

Du point de la topographie monastique, l'abbaye de Lobbes comportait, à l'origine, trois églises complémentaires : l'église principale de la communauté est dédiée à saint Pierre; l'église Saint-Paul, dont la destination n'est pas précisée, est détruite lors des incursions hongroises de 954; l'église Notre-Dame, consacrée sous l'abbé Ursmer en 697, s'élève sur la colline qui surmonte l'abbaye<sup>23</sup>. Cette église Notre-Dame aurait eu, dès sa fondation, une double fonction. L'église accueille, en effet, les habitants du domaine (y compris les femmes, interdites d'accès dans le monastère proprement dit) et elle assumera donc la fonction d'église paroissiale. Par ailleurs, c'est là que se trouve le cimetière monastique; quant aux abbés, ils bénéficient d'une sépulture privilégiée dans l'église même<sup>24</sup>. Comme une dévotion croissante s'est développée autour des reliques d'Ursmer et, dans une moindre mesure, de celles d'Ermin, cette église — d'abord gérée par les moines — est fréquentée par un grand nombre de pèlerins. L'intense dévotion de l'abbé Folcuin pour Ursmer et Ermin explique pourquoi cette église devient, en 973, le siège d'un chapitre de (douze) chanoines séculiers dépendant de l'abbaye bénédictine Saint-Pierre<sup>25</sup>; elle fait alors l'objet de travaux destinés à adapter son architecture à son nouveau statut.

- 
21. Acte de Jean XV, 990, éd. H. ZIMMERMANN, p. 592 : *Et concedimus eiusdem loci abbati annulo aureo ubique et sandaliis in celebratione missae et tunicis subdiaconalibus uti, salva etiam vel praemissa sui episcopi auctoritate potestatem ligandi et solvendi habere [...]*.
22. J.-L. KUPPER, *Liège et l'Église impériale*, p. 270 (et n. 345-347). Pour le contexte juridique, J. MAQUET, *Faire justice*, p. 106-184.
23. On trouvera la bibliographie de base sur ces trois églises dans A. DIERKENS, *Abbayes et chapitres*, op. cit., p. 132-136. Actualisation notamment dans Id., Lobbes. L'église Saint-Ursmer, *Le patrimoine médiéval de Wallonie*, éd. J. MAQUET, Namur, 2005, p. 55-57, qui doit beaucoup au mémoire inédit de M. ANGHEBEN, *L'église Saint-Ursmer de Lobbes au Moyen Âge*. Bruxelles, Institut Supérieur d'Histoire de l'Art et d'Archéologie de Bruxelles, 2 vol., 1989.
24. FOLCUIN, *Gesta abbatum Lobbiensium*, IV, éd. G.H. PERTZ, p. 57 : *Quam ecclesiam (= Saint-Pierre) nequaquam passus pollui cadaveribus mortuorum, (Ursmarus) fecit aliam in honore sanctae Mariae in montis vertice, cui subiacet supradictum monasterium; ubi cimiterium constituit fidelium, et ad quam conflueret populus; nam illicitus, ut nunc quoque nisi certo tempore, apud aliam erat feminarum accessus*. L'argumentation de Folcuin est reprise par l'acte pontifical de Jean XV (990), éd. H. ZIMMERMANN, p. 592 : *et quia idem locus in honore sancti Petri, cuius agimus vices, est consecratus, dignum duximus eiusdem ecclesiae atrium, sicut a sanctis patribus nostris statutum est et hactenus servatum, nullius humani cadaveris sepultura deinceps aperiri*.
25. Acte d'Otton II, 973, ed. Th. SICKEL, p. 64 : *monasterium autem in montis eiusdem coenobii vertice positum, ubi requiescunt praedictorum corpora sanctorum, ubi est etiam cimiterium fidelium, XII semper canonicis deputetur [...] ut [...] abbatis seu monachorum ordinationi subiaceant*. Sur tout ceci, cf. A. DIERKENS, *Abbayes et chapitres*, p. 127-128 et, surtout, D. MISONNE, *Chapitres séculiers dépendant d'abbayes bénédictines au Moyen Âge dans l'ancien diocèse de Liège*, *La vita commune del clero nei secoli XI e XII. Atti della settimana di Studio del Centro di Studi Medievali, Mendola, settembre 1959*, Milan, 1962, t. 1, p. 412-432 (réimpr., avec compl.,

Lors des moments importants de son histoire, l'abbaye de Lobbes fait appel concurremment aux deux évêques dont elle dépend au spirituel (Cambrai) et au temporel (Liège). Ainsi, en 965, Folcuin est-il consacré abbé par l'évêque de Cambrai mais sur proposition de l'évêque de Liège et, à sa mort (990), la communauté envoie simultanément aux évêques Rothard de Cambrai et Notger de Liège, une lettre leur faisant connaître leur souhait d'avoir, comme nouvel abbé, Hériger, qui sera effectivement consacré en 990<sup>26</sup>. Semblablement, l'église abbatiale Saint-Pierre est, entre 901 et 911, consacrée de conserve par l'évêque de Cambrai Dodilon et l'évêque de Liège Étienne; de petites croix sur les bases des colonnes précisent les consécrationes réalisées par l'un et par l'autre<sup>27</sup>. Et si, en 823, c'est le seul évêque de Cambrai (Halitgaire) qui procède à l'élévation des reliques d'Ursmer dans l'église Notre-Dame, c'est évidemment parce que la cérémonie a lieu avant la donation de Lobbes à l'Église de Liège en 889<sup>28</sup>.

En dépit des allégations de Folcuin, c'est probablement au fondateur de l'abbaye, Landelin, que l'on doit aussi la création de deux *cellae* mentionnées dans la liste brève des biens appartenant à Saint-Pierre de Lobbes établie vers 889<sup>29</sup> : Aulne, fondée dans le domaine voisin de Lobbes, ressortit au diocèse de Liège, tandis que Wallers, établie dans la forêt de Thiérache, est située dans le diocèse de Cambrai. L'histoire de ces deux *cellae* apparaît comme différente : Wallers bénéficie d'un supérieur nommé par l'abbaye-mère, alors qu'Aulne est une dépendance directe de Lobbes. Lorsqu'en 889 Lobbes est donnée à l'Église de Liège, Wallers, relevant de la mense conventuelle, ne cesse de dépendre institutionnellement de Lobbes alors qu'Aulne, qui était rattachée à la mense abbatiale, fait partie du temporel épiscopal.

---

dans D. MISONNE, *Réformes monastiques entre Escaut et Moselle, du x<sup>e</sup> au xiv<sup>e</sup> siècle. Travaux réunis à l'occasion de ses 75 ans*, Abbaye de Maredsous, 2001 [= *Revue Bénédictine*, t. 111, 2001, fasc. 1-2], p. 215-235 et 294).

26. Lettre dont le texte est conservé dans les *Gesta episcoporum Cameracensium*, I, 106 (éd. L. BETHMANN, MGH, SS, t. 7 [Hanovre, 1846], p. 393-489, aux p. 445-446; = GT, I, p. 103, M.L.O.A.; NS G059), rédigés vers 1024/1025. Sur cette date, E. VAN MINGROOT, *Kritisch onderzoek omtrent de datering van de Gesta episcoporum Cameracensium*, RBPH, t. 53, 1975, p. 281-332; à compléter par Th.M. RICHES, *Episcopal Historiography as Archive. Some Reflections on the Autograph of the Gesta episcoporum Cameracensium* (ms Den Haag KB 75 F 15), *Jaarboek voor Middeleeuwse Geschiedenis*, t. 10, 2007, p. 7-46.
27. FOLCUIN, *Gesta abbatum Lobbiensium*, XVIII, éd. G.H. PERTZ, p. 62 : *in basibus columnarum, quis quam partem dedicaverint, in promptu est cernere*. La date est établie par recoupement des informations des *Gesta* de Folcuin et des *Gesta episcoporum Cameracensium*, I, 65 (éd. L. BETHMANN, p. 424).
28. FOLCUIN, *Gesta abbatum Lobbiensium*, X, éd. G.H. PERTZ, p. 60 : *quae elevatio facta est iussu et permissu eius qui tunc erat Cameracensis episcopus, agentibus clericis utriusque ordinis, cum frequentia populi magna*.
29. Éd. J.-P. DEVROEY, *Le polyptyque et les listes de biens de l'abbaye Saint-Pierre de Lobbes (IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles)*. *Édition critique*, Bruxelles, Commission Royale d'Histoire, 1986, p. 29 et 33.



C'est à ce titre que Rathier peut bénéficier, par décision épiscopale, des revenus de l'*abbatiola* d'Aulne en 955-960 puis en 968-974<sup>30</sup>.

## 2. QUI ÉTAIT RATHIER DE VÉRONE ? QUELQUES ÉLÉMENTS BIOGRAPHIQUES

Rathier serait né vers 890 dans le diocèse de Liège ou, en tout cas, en Lotharingie<sup>31</sup>, l'ancien royaume de Lothaire II, alors convoité par la Francie occidentale, même s'il est rattaché à la Germanie depuis le traité de Ribémont de 880 et si, dans les années 895, a été brièvement reconstitué pour lui un statut de quasi-autonomie<sup>32</sup>. Issu d'une famille aristocratique, Rathier est placé très jeune comme oblat dans l'abbaye de Lobbes qui était, depuis très peu de temps (889), possession de l'Église de Liège<sup>33</sup>. L'évêque de Liège qui, *ex officio*, exerçait les fonctions abbatiales de Lobbes, était alors Étienne, ancien clerc de Metz<sup>34</sup>. Dans la première moitié

- 
30. A. DIERKENS, *Abbayes et chapitres*, p. 100-102 et 126-127 ; R.F. POSWICK, Moustier-en-Fagne : le monastère de Wallers, *Publications de la Société d'Histoire régionale de Rance*, t. 8, 1970-1975, p. 59-84 ; M.-A. ARNOULD, Un village disparu de la Sambre liégeoise : Aulne, *Clio et son regard. Mélanges d'histoire, d'histoire de l'art et d'archéologie offerts à Jacques Stiennon*, éd. R. LEJEUNE et J. DECKERS, Liège, 1982, p. 1-22.
31. Dans son abondante production, Rathier fournit quantité d'éléments autobiographiques ; ce qui confère d'ailleurs à son œuvre un ton très inhabituel pour le x<sup>e</sup> siècle. Cf. par exemple, Fr. BRUNHÖLZL, *Histoire de la littérature*, t. 2, p. 309-311 ; H.M. KLINKENBERG, *Versuche und Untersuchungen zur Autobiographie bei Rather von Verona*, *Archiv für Kulturgeschichte*, t. 38, 1956, p. 265-314 et M. BANNIARD, Vrais aveux et fausses confessions du ix<sup>e</sup> au xi<sup>e</sup> siècle : vers une écriture autobiographique ?, *L'aveu, Antiquité et Moyen Âge. Actes de la table-ronde... Rome 28-30 mars 1984*, Rome, 1986 (Collection de l'École Française de Rome, 88), p. 215-241, aux p. 224-231.
32. Pour l'histoire complexe de la Lotharingie vers 900, voir surtout Th. BAUER, *Lotharingien als historischer Raum. Raumbildung und Raumbewußtsein im Mittelalter*, Cologne-Weimar-Vienne, 1997 (Rheinisches Archiv, 136) ; E. HLAWITSCHKA, *Lotharingien und das Reich an der Schwelle der deutschen Geschichte*, Stuttgart, 1968 (MGH, Schriften, 21) ; R. PARISOT, *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens (843-923)*, Paris, 1899 ; M. PARISSÉ, *Encyclopédie illustrée de la Lorraine*, t. 2 : *L'époque médiévale. Austrasie, Lotharingie, Lorraine, Metz*, 1990 ; J. SCHNEIDER, *Auf der Suche nach dem verlorenen Reich. Lotharingien im 9. und 10. Jahrhundert*. Cologne, 2009.
33. Dans un texte extrêmement intéressant analysé par M. DE JONG, *In Samuel's Image. Child Oblation in the Early Medieval West*, Leiden, 1996, p. 195, Rathier décrit son entrée à Lobbes et donne le texte de l'engagement qu'il a déposé sur l'autel de l'abbaye : *Ego Ratherius promitto stabilitatem meam et conversionem meorum morum et oboedientiam secundum regulam sancti Benedicti coram Deo et sanctis eius* (RATHIER, *Dialogus confessionalis*, ed. P. REID, CCCM 46A, p. 225).
34. Sur Étienne, J.-L. KUPPER, *Leodium*, p. 60-61 ; E. GIERLICH, *Die Grabstätten der rheinischen Bischöfe*, p. 329 ; en dernier lieu, Fl. CLOSE, L'office de la Trinité d'Étienne de Liège (901-920). Un témoin de l'héritage liturgique et théologique de la première réforme carolingienne à l'aube du x<sup>e</sup> siècle, *RBPH*, t. 86, 2008, p. 623-643. On l'a vu plus haut, les liens entre évêché et abbaye sont mis en évidence par le fait que le prédécesseur d'Étienne, Francon († 901), avait reçu Lobbes en bénéfice royal, à titre personnel puis qu'il en avait négocié la cession structurelle à l'Église de Liège (889) ; il faut aussi noter que, sous son épiscopat, un moine de Lobbes avait été chorévêque de Liège (bibliogr. dans A. DIERKENS, *Abbayes et chapitres*, p. 115 et 130 ou dans Id., La création des doyennés et des archidiaconés dans l'ancien diocèse de Liège (début du x<sup>e</sup> siècle ?), *Le Moyen Âge*, t. 92, 1986, p. 345-365, à la p. 348).

du x<sup>e</sup> siècle, l'abbaye de Lobbes était déjà réputée pour son haut niveau de formation intellectuelle et pour les qualités de son *scriptorium* ; Rathier a manifestement tiré le meilleur profit de ces qualités.

La succession d'Étienne († 19 mai 920) fut au centre de violents débats politiques, qui reflètent l'importance de la Lotharingie<sup>35</sup>. Un des candidats, Hilduin<sup>36</sup>, un clerc de Liège (probablement un chanoine du chapitre cathédral), était présenté par le futur duc de Lotharingie Gislebert<sup>37</sup> et le futur beau-père de celui-ci, le roi de Germanie Henri l'Oiseleur ; l'autre, Richaire<sup>38</sup>, abbé de Prüm, était soutenu par le roi de Francie occidentale, Charles le Simple. La nomination d'Hilduin, qui avait été consacré en 920 par l'archevêque Herman de Cologne<sup>39</sup>, est contestée avec une virulence telle que les deux candidats furent convoqués à Rome par le pape Jean X<sup>40</sup>, qui trancha finalement pour Richaire. Rathier, qui avait suivi Hilduin à Rome, reste, comme celui-ci, dans le Sud. Tous deux bénéficient de l'appui d'Hugues de Provence, qui deviendra roi d'Italie en 926. Quand Hilduin devient évêque de Vérone, Rathier reste dans son entourage. Puis, quand Hilduin est nommé évêque de Milan en août 931, Rathier devient évêque de Vérone jusqu'en février 934<sup>41</sup>. Un conflit ouvert avec Hugues de Provence entraîne son emprisonnement à Pavie (où il écrit les *Praeloquia*<sup>42</sup>), puis (en août 936) son exil,

- 
35. Sur ce conflit, R. PARISOT, *Le royaume de Lorraine*, p. 632-639 ; H. ZIMMERMANN, *Der Streit um das Lütticher Bistum vom Jahre 920/921. Geschichte, Quellen und Kirchen rechthistorischer Bedeutung*, *Mitteilungen der Oesterreichischen Institut für Geschichtsforschung*, t. 65, 1957, p. 15-52. En dernier lieu, L. JÉGOU, *L'évêque, juge de paix. L'autorité épiscopale et le règlement des conflits entre Loire et Elbe (milieu VIII<sup>e</sup>-milieu XI<sup>e</sup> siècle)*, Turnhout, 2011 (Haut Moyen Âge, 11), p. 308-310 et *passim*.
36. Sur Hilduin, J.-L. KUPPER, *Leodium*, p. 61-62 ; H. ZIMMERMANN, *Der Streit*, p. 16-39. L'hypothèse qu'il s'agirait d'un chanoine de Saint-Lambert (et non d'un moine de Lobbes, comme certains croient pouvoir l'affirmer) est induite par les termes de FOLCUIN, *Gesta abbatum Lobbiensium*, XIX, éd. G.H. PERTZ, p. 63 : *Isto (= Stephano) quoque mortuo et in ecclesia sancti Lamberti sepulto, turbatur rursus ecclesia de antistite substituendo. Nam pars una Hilduinum, eiusdem ecclesiae clericum, sibi poscebat episcopum...*
37. Sur Gislebert, bibliographie notamment dans A. DIERKENS et M. MARGUE, *Memoria ou damnatio memoriae? L'image de Gislebert, duc de Lotharingie († 939), Retour aux sources. Textes, études et documents d'histoire médiévale offerts à Michel Parisse*, éd. S. GOUGUENHEIM, M. GOULLET *et al.*, Paris, 2004, p. 869-890.
38. Sur Richaire, J.-L. KUPPER, *Leodium*, p. 61-62 ; E. GIERLICH, *Die Grabstätten der rheinischen Bischöfe*, p. 330. Bibliographie complémentaire dans A. DIERKENS, L'auteur de la *Vita sancti Berregisi abbatis* (BHL 1180) : Frédéric, prévôt de Gorze puis abbé de Saint-Hubert († 942), *Scribere sanctorum gesta. Recueil d'études d'hagiographie*, p. 417-440, aux p. 434-437.
39. Fr. W. OEDIGER, *Die Regesten der Erzbischöfe von Köln*, p. 100-101, n° 306.
40. H. ZIMMERMANN, *Der Streit*, p. 16-19 ; ID., *Papstregesten 911-1024*, p. 19, n° 61.
41. Pour une mise en contexte des évêchés de Rathier à Vérone, voir R. PAULER, *Das regnum Italiae in ottonischer Zeit. Markgrafen, Grafen und Bischöfe als politische Kräfte*, Tübingen, 1982, p. 89-92.
42. RATHIER, *Praeloquia* (GT, I, p. 107-108, M.R.A.A), éd. P. REID, CC CM 46A, p. 3-196. Cf. par ex., Fr. DOLBEAU, *Ratheriania II*, p. 511-512 ; ID., *Rathier*, col. 139.

en résidence surveillée, à Côme où il restera jusqu'en février 939 : c'est là qu'il aurait découvert un exemplaire de la *Vita Ursmari* d'Anson (rédigée vers 775), qu'il a remaniée puis envoyée à son abbaye de Lobbes<sup>43</sup>. De mars 939 à décembre 944, on le retrouve en Provence comme tuteur du fils d'un des membres de l'aristocratie méridionale. Il aurait renoncé à un siège épiscopal provençal et aurait préféré remonter vers le Nord<sup>44</sup>. À Laon pour la Noël 944, à Reims dans les années 944-946 où il prononce sur saint Donatien, un sermon récemment redécouvert par François Dolbeau<sup>45</sup>, il aurait refusé l'abbatit de Saint-Amand qu'on lui proposait<sup>46</sup> et réintègre la communauté lobbaine, dont l'abbé était alors l'évêque Richaire. Celui-ci ne se montre manifestement pas rancunier envers le partisan de son ancien rival Hilduin ; il faut dire que la situation politique avait considérablement évolué et que la mort récente du duc Gislebert (939), en révolte contre son beau-frère Otton I<sup>er</sup>, poussait à la pacification dans une Lotharingie définitivement germanique depuis 925.

Bénéficiant de l'appui d'Otton I<sup>er</sup> et profitant d'un nouveau changement politique en Italie, Rathier retrouve brièvement son siège épiscopal de Vérone (946-948). Il y est, une fois de plus, contesté et il doit se retirer. De 948 à 951, on le trouve dans l'entourage de Brunon, le frère d'Otton I<sup>er</sup>, alors archevêque de Cologne et duc de Lotharingie ; son niveau de culture fait impression. En octobre ou novembre 951, il écrit au pape Agapet II une longue lettre circonstanciée dans laquelle il défend sa politique et demande sa réintégration à Vérone<sup>47</sup>. Les lettres se multiplient en 951 et 952. Sans succès.

Otton I<sup>er</sup> et Brunon le nomment alors évêque de Liège — le siège épiscopal était vacant à la mort de Farabert (28 août 953) — : il est consacré le 25 septembre 953<sup>48</sup>. À ce titre, il devient aussi abbé de Lobbes ; il est, notamment, en fonction lors de l'arrivée des Hongrois dans l'abbaye (2 avril 954)<sup>49</sup>. Une révolte de l'aristocratie

43. Cette *Vita Ursmari secunda* (BHL 8417 ; GT, I, p. 163, N.UR.B ; NS R021) est le seul texte de Rathier qui ne bénéficie pas encore d'une bonne édition ; elle doit être lue dans *AA SS OSB*, t. 3, p. 250-255 ou dans *PL*, t. 136 (Paris, 1853), col. 347-352. Voir les éléments rassemblés par Fr. DOLBEAU, La diffusion de la *Vita S. Ursmari* de Rathier, *passim*.

44. Si, pour son retour, Rathier privilégie d'abord la Francie occidentale, c'est peut-être en raison de ses liens avec les milieux robertiens, ou par crainte des retombées de la révolte de Gislebert. C'est la même direction que suggère l'épisode de l'acquisition de l'abbaye de Saint-Amand (*infra*, n. 46).

45. RATHIER, *Sermo de sancto Donatiano* (BHL 2280), éd. Fr. DOLBEAU, Un sermon inédit de Rathier pour la fête de saint Donatien, *Analecta Bollandiana*, t. 98, 1980, p. 335-362 (éd. repr. avec une nouvelle préface dans CCCM, 46A, p. 275-283).

46. RATHIER, *Praeloquia*, v, 33, éd. P. REID, p. 168 : *Sollicitatus nimium heri pro recipienda provisione abbatiae sancti Amandi*... L'intérêt de Rathier pour l'abbaye de Saint-Amand se marquera plus tard par l'achat réalisé en 968 (FOLCUIN, *Gesta abbatum Lobbiensium*, xxviii, éd. G.H. PERTZ, p. 69).

47. *Die Briefe des Bischofs Rather*, éd. Fr. WEIGLE, p. 33-43, n° 7.

48. Fr.W. OEDIGER, *Die Regesten der Erzbischöfe von Köln*, p. 123, n° 393.

49. La date exacte de l'arrivée des Hongrois à Lobbes pose un problème historiographique. Les termes de Folcuin sont pourtant clairs (FOLCUIN, *Gesta abbatum Lobbiensium*, xxv, éd.

lotharingienne, menée par Regnier III (le neveu du duc Gislebert) et un certain nombre de représentants de la vieille aristocratie locale (comme les Baldéric et les Ansfrid) éclate à Liège dès Noël 954 : Rathier, destitué comme évêque, et donc comme abbé de Lobbes, est remplacé à ces deux postes par Baldéric, neveu de Regnier III. À Lobbes, est nommé un prévôt pro-épiscopal : Erluin, par ailleurs déjà abbé de Gembloux. Mais la tendance générale reste favorable à l'« ancien régime » — c'est-à-dire à Rathier — et les gestes d'hostilité se multiplient envers Erluin, Regnier III et Baldéric. Rathier, dégoûté, écrit sa *Conclusio deliberativa*<sup>50</sup>. À Pâques (15 avril) 955, il est à Mayence, à la cour de l'archevêque Guillaume (un des fils d'Otton I<sup>er</sup>) ; c'est de là qu'il envoie à Baldéric une lettre furieuse et qu'il écrit son traité polémique appelé *Phrenesis*<sup>51</sup>.

À Lobbes, sous l'évêque-abbé Baldéric et le prévôt Erluin, Rathier n'est évidemment pas bienvenu, mais il est autorisé à se retirer à Aulne, une *cella* de l'abbaye ; il y reste jusqu'en 960 et il y écrit diverses lettres et un célèbre *Dialogus confessionalis*<sup>52</sup>. Il assiste de loin à la montée du pouvoir d'Erluin, au profit de qui est même rompu le système qui liait depuis 889 abbatat de Lobbes et évêcat de Liège : Erluin devient abbé en 957. Mais il est à ce point contesté qu'il doit rapidement se retirer à Gembloux et laisser la direction de Lobbes à son second, Alétran, apparemment mieux accepté par la communauté lobbaine. Éracle, le nouvel évêque de Liège, consacré le 21 août 959, n'estime pas nécessaire de retourner au *statu quo ante* sur les liens organiques entre abbé de Lobbes et évêque de Liège ; il fait nommer Alétran comme abbé en dépit d'un état de santé défaillant. Alétran décède assez

---

G.H. PERTZ, p. 65) et indiquent que les Hongrois sont arrivés à Lobbes alors que la fête de l'octave de Pâques tombait le 2 avril : il s'agit donc bien de 954 (Pâques : 26 mars), et non de 955 (Pâques : 15 avril) comme on l'écrit habituellement. Cette date est confirmée par ce que l'on sait de la suite de l'incursion hongroise vers l'Ouest, cf. notamment Ch. MÉRIAUX, Fulbert évêque de Cambrai et d'Arras (933/934-† 956), *Revue du Nord*, t. 86, 2004, n°s 356-357, p. 525-542, aux p. 539-541 ou Ch.R. BOWLUS, *The Battle of Lechfeld an its Aftermath, August 955. The End of the Age of Migrations in the Latin West*, Aldershot, 1996, p. 92-95. L'erreur vient probablement de la structure particulière du récit de Folcuin, qui insère dans les *Gesta* le passage sur les Hongrois après avoir mentionné les événements de Noël 954 à Lobbes (chap. xxiii) ; elle a été amplifiée par le rapport particulier que Folcuin entretient avec les dates *anno incarnationis* (cf. I. VAN RENSWOUDE, De keizer krijgt de tijd. Liturgische tijd en politieke geschiedenis in de kroniek van Lobbes, *Madoc*, t. 17, 2003, p. 244-253). On voudra bien corriger la date de 955 donnée par J. WARICHEZ, *L'abbaye de Lobbes*, p. 51-53 ou Alb. D'HAENENS, Les incursions hongroises dans l'espace belge (954/955). Histoire ou historiographie ?, *Cahiers de Civilisation Médiévale*, t. 4, 1961, p. 423-440, aux p. 434 et 438 et reprise sans vérification dans A. DIERKENS, *Abbayes et chapitres*, p. 117. Il ne fait donc aucun doute que, contrairement à ce que j'ai pu écrire, l'abbé en fonction alors était Rathier.

50. RATHIER, *Conclusio deliberativa* (GT, I, p. 111, M.R.A.B ; NS R020), éd. P. REID, *Ratherii opera minora*, p. 1-7.
51. RATHIER, *Phrenesis* (GT, I, p. 111, M.R.A.C), éd. P. REID, CCCM 46A, p. 197-218 ; lettre d'envoi (prologue) aussi dans *Die Briefe des Bischofs Rather*, éd. Fr. WEIGLE, n° 11, p. 54-66.
52. RATHIER, *Dialogus confessionalis* (GT, I, p. 113, M.R.A.D), éd. P. REID, CCCM 46A, p. 219-265. Mentions explicites d'Aulne, au chap. xxiii, p. 239.

rapidement († 9 novembre 965)<sup>53</sup>. Pour le poste abbatial désormais vacant, Éracle ne peut faire appel à Rathier, qui avait récupéré le siège épiscopal de Vérone (de 961 à 968)<sup>54</sup>. Son choix se porte alors sur Folcuin, un moine de Saint-Bertin dont la parentèle était bien possessionnée en pays mosan et qui était vraisemblablement le filleul de Rathier<sup>55</sup>; je reviendrai plus loin sur cette nomination. En tout cas, quand Rathier souhaite revenir à Lobbes en 968, après un conflit terrible avec le chapitre cathédral de Vérone (conflit sur lequel on est particulièrement bien documenté)<sup>56</sup> et après l'échec de son appel (fin 968) à l'empereur Otton I<sup>er</sup> et à l'impératrice Adélaïde, il est accueilli avec enthousiasme par l'évêque (on a conservé une lettre particulièrement claire en ce sens<sup>57</sup>) et par une partie de « sa » communauté monastique. Folcuin est prié de se retirer. Rathier devient (ou, plutôt, redevient puisqu'il l'avait brièvement été comme évêque de Liège) abbé de Lobbes et, à ce titre, a la haute main sur les dépendances religieuses de l'abbaye : les *cellae* d'Aulne et de Wallers ainsi que l'*abbatiola* Saint-Ursmar qui lui avaient été concédées peu auparavant<sup>58</sup>. Comme il a été dit plus haut, à la mort d'Éracle (28 octobre 971), le nouvel évêque de Liège, Notger, cherche et trouve rapidement une solution de compromis : Folcuin est réintégré dans sa fonction abbatiale et bénéficie très vite d'un important diplôme impérial d'immunité (973); Rathier se retire à Aulne et il continue probablement à bénéficier des revenus d'Aulne, de Wallers et d'autres domaines récemment restitués au temporel de Lobbes. Il a plus de quatre-vingts

- 
53. Sur tout ceci, A. DIERKENS, *Abbayes et chapitres*, p. 116-120 où on trouvera mentionnées les sources principales. Ajouter depuis la belle thèse de St. PATZOLD, *Konflikt im Kloster*, en particulier p. 175-189 et 367-368.
54. Sur les voyages aller-retour de Rathier entre l'Italie et la Lotharingie, voir W. HUSCHNER, *Transalpine Kommunikation im Mittelalter. Diplomatische, kulturelle und politische Wechselwirkungen zwischen Italien und dem nordalpinen Reich (9.-11. Jahrhundert)*, Hanovre, 2003 (MGH, Schriften, 52), notamment p. 594-596 sur Rathier et Liudprand de Crémone.
55. Cette affirmation s'appuie sur un passage, resté inédit jusqu'il y a peu, d'un des manuscrits lobbains regroupant les écrits de Rathier; Fr. Dolbeau (*Ratheriana* I, p. 421-423) qui l'a retrouvé et publié l'a identifié comme un état intermédiaire de la rédaction par Folcuin du chap. xxviii des *Gesta abbatum Lobbiensium*. Ce chapitre est relatif au conflit Folcuin/Rathier des années 968-972 (voir *infra*); après la réconciliation négociée par Notger en 972-973, Folcuin n'aurait pas souhaité maintenir un certain nombre d'affirmations très dures envers Rathier et aurait donc réécrit, sous une forme légèrement édulcorée, le chapitre xxviii. Cette hypothèse, extrêmement subtile, est la seule qui réponde à toutes les objections; elle pose néanmoins un certain nombre de problèmes chronologiques quant à la biographie de Folcuin. J'y reviendrai plus bas.
56. Sur cette période de l'épiscopat de Rathier, voir D. CERVATO, *Raterio di Verona e di Liegi. Il terzo periodo del suo episcopato veronese (961-968). Scritti e attività*, Vérone, 1993.
57. Étude détaillée par H. SILVESTRE, Comment on rédigeait une lettre au x<sup>e</sup> siècle. L'épître d'Éracle de Liège à Rathier de Vérone, *Le Moyen Âge*, t. 58, 1952, p. 1-30.
58. FOLCUIN, *Gesta abbatum Lobbiensium*, xxviii, éd. G.H. PERTZ, p. 70: [...] *Alnam revertitur villam, quam munificentia domni episcopi promeruerat [...]. Dederat autem ei et abbas (= Folcuinus) cum consensu fratrum villas Stratam (Strée) et Gosiniacas (Gozé) et abbatiam sancti Ursuari, et aliam qua Waslare monasterium vocant.*

ans quand il meurt, le 25 avril 974, à Namur, auprès du comte qui l'avait accueilli<sup>59</sup>. Il est enterré, comme les autres abbés de Lobbes, dans l'église Saint-Ursmar, mais la chronique monastique précise que ses funérailles furent organisées selon un rite épiscopal (*ponticalibus exequiis*)<sup>60</sup>. Rathier est l'auteur d'un texte versifié, qu'il a probablement conçu pour lui servir d'épithaphe, même si on ne sait avec certitude s'il fut effectivement gravé sur sa tombe à Lobbes<sup>61</sup> :

*Verone presul, sed ter Ratherius exul  
Ante cucullatus, Lobia, postque tuus  
Nobilis, urbanus, pro tempore morigeratus.  
Qui inscribi proprio hoc petiit tumulo :  
Conculcate, pedes hominum, sal infatuatum.*

### 3. RATHIER : ENTRE IDÉAUX MONASTIQUES ET FONCTION ÉPISCOPALE

Comme le révèle clairement le texte de cette épithaphe, Rathier a été en permanence déchiré entre le statut monastique qu'il avait embrassé dans ses premières années et la fonction épiscopale qu'il a été conduit à exercer à plusieurs reprises, à Vérone comme à Liège. Les options de vie monastiques ont logiquement influencé son attitude comme évêque, tant envers le clergé cathédral et les prêtres de son diocèse (et on ne s'étonnera pas de ce que Rathier soit, dans l'historiographie, souvent présenté comme « pré-grégorien »<sup>62</sup>) qu'envers les fidèles dont il devait régir la vie.

Rathier a été formé comme moine; il a fait profession solennelle, devant Dieu et ses saints, de *stabilitas*, d'obéissance à la Règle de saint Benoît et de conversion des mœurs<sup>63</sup>. Cette identité monastique est omniprésente dans son discours. Il

59. FOLCUIN, *Gesta abbatum Lobbiensium*, xxviii, éd. G.H. PERTZ, p. 70 : *Qui (= Ratherius) postea apud Namurcum, cum ibi forte cum comite aliquantulum moraretur, vita decessit.*

60. FOLCUIN, *Gesta abbatum Lobbiensium*, xxviii, éd. G.H. PERTZ, p. 70 : *Cuius corpus ad nos delatum, ponticalibus exequiis solemniter celebratis, honorifice est tumulatum in ecclesia sancti Ursmari ad partem aquilonarem.* Des renseignements complémentaires sont donnés par la Continuation des *Gesta* des abbés de Lobbes qui précise que Folcuin fut enterré aux côtés de Rathier : (*Folcuinus est*) *sepultus in ecclesia beati Ursmari, ad aquilonarem eiusdem ecclesiae partem secus Ratherium episcopum* (éd. W. ARNDT, *MGH SS*, t. 21, Hanovre, 1869, p. 308-333, ici chap. 1, p. 309). Sur cette œuvre anonyme achevée en 1162, cf. GT, 3, 2, p. 162-163 (U.L.O.G.); NS G053. Cf. aussi E. GIERLICH, *Die Grabstätten der rheinischen Bischöfe*, p. 331.

61. Ed. K. STRECKER, *MGH, Poetae latini*, t. 5, Leipzig, 1939, p. 557 (GT, I, p. 125, M.R.A.V).

62. Au jugement modéré de G. MICCOLI, *Raterio, un riformatore?, Raterio du Verona*, Todi, 1973 (Convegna del Centro di Studi sulla Spiritualità Medievale, 10), p. 95-136 répondent, par exemple, les affirmations de L.F. LUMAGHI, *Rather of Verona : Pre-Gregorian Reformer*, Ph.D. Dissertation, University of Colorado, 1975.

63. *Supra*, n. 33 pour le texte de son engagement monastique.

aime à se qualifier de *monachus*<sup>64</sup> et, surtout, de *peccator*<sup>65</sup>; il cultive le vocabulaire de l'humilité<sup>66</sup>. Dans la lettre qui accompagne la nouvelle version de la *Vita sancti Ursuari*, il suggère que, quoiqu'évêque de Vérone, il continue à appartenir à la communauté monastique de Lobbes : *cuncto christicoliarum gregi in Laubiensi coenobio degenti, Ratherius eiusdem quondam monachus, modo vero Veronensium episcopus*<sup>67</sup>. Ce type d'affirmation se trouvera souvent sous sa plume<sup>68</sup>. Il aime à évoquer sa culpabilité d'avoir quitté son « port d'attache » et d'avoir ainsi enfreint le vœu de *stabilitas*; il se traite de gyrovague<sup>69</sup>, terme fort dont on sait le poids dans la tradition bénédictine; il fustige son inconstance (*si constans fuisset in voto...*)<sup>70</sup>; en permanence, il cultive l'idée du retour dans « sa » communauté<sup>71</sup>. Il loue les vrais moines et il condamne ceux qui, sous l'apparence monastique, ne remplissent pas leurs vœux<sup>72</sup>. Fort logiquement, c'est dans son abbaye et à un emplacement qui sied à son rang abbatial<sup>73</sup> qu'il sera enterré et non dans la cathédrale de Liège; il

- 
64. Fr. BRUNHÖLZL, *Histoire de la littérature*, t. 2, p. 309. Cf. par exemple, le prologue de la *Phrenesis*, ed. P. REID, CCCM 46A, p. 201 (= lettre 11, éd. Fr. WEIGLE, p. 59) : *Forte beatus, si monachum, ut monstrat, efficeret habitus, nec abfuisset Laubiensi unquam coenobio, si constans fuisset in voto.*
65. C'est une constante dans la suscription de ses lettres depuis les années 960 (par ex. lettres 16, 18, 19, 20, 27, 31 etc.).
66. Par ex., il se désigne comme *Ratherus servulorum vilissimus* dans *Die Briefe des Bischofs Rather*, éd. Fr. WEIGLE, lettre n° 22 (avril-septembre 965, à l'empereur Otton I<sup>er</sup>).
67. Commentaire de la *Vita Ursuari* dans une optique biographique : W. BERSCHIN, *Biographie und Epochenstil im lateinischen Mittelalter*, t. 4 : *Ottonische Biographie. Das hohe Mittelalter, 920-1120 n. Chr.*, vol. 1 : 920-1070 n. Chr., Stuttgart, 1999 (Quellen und Untersuchungen zur lateinischen Philologie des Mittelalters, 12/1), p. 49-53.
68. Ainsi le sermon sur saint Donatien qu'il prononça à Reims en 944 est présenté comme *edita a quodam episcopo Veronense monacho laubiense* (ed. Fr. DOLBEAU, Un sermon inédit, p. 354). Sur cette formule dont l'anonymat est de pure forme, voir J. DEPLOIGE, Anonymat et paternité littéraire dans l'hagiographe des Pays-Bas méridionaux (c. 920-c. 1320), *Scribere sanctorum gesta. Recueil d'études d'hagiographie*, p. 77-107, aux p. 95-96. Ou, plus nette encore, l'adresse de la *Translatio sancti Metronis* (962; BHL 5943) : [...] *relatio Ratherii cuiusdam ex Laubiense Veronensis, ex monacho exulis, ex exule presulis, infelicissimi attali ritu facti, infecti, reffecti, defecti iterum [...]*; ed. P. REID, *Ratherii opera minora*, p. 11.
69. *Die Briefe des Bischofs Rather*, éd. Fr. WEIGLE, lettre n° 7, octobre-novembre 951 (au pape Agapet II), 33-43, à la p. 35 : *Ego sum, domine, ego, quem Grecia Orienti, Hispania valet nuntiare Occidenti se vidisse aut pallere tristitia aut rubere prae verecudia, quem iam ubique videri atque ab omnibus gyrovagum pudet vacari...*
70. Voir l'extrait du prologue de la *Phrenesis* cité *supra*, n. 64.
71. *Die Briefe des Bischofs Rather*, éd. Fr. WEIGLE, lettre n° 22 (965, à l'empereur Otton I<sup>er</sup>), p. 118 : *portum quem miser reliqui, repetam monasterii, ut, quia non datur episcopum, saltem Deo restituam qualemcumque, quem illi abstuli, si non despicit, monachum.*
72. *Die Briefe des Bischofs Rather*, éd. Fr. WEIGLE, lettre n° 3 (932/939).
73. En tant qu'ancien abbé, Rathier est enterré dans la nef (cf. *supra*, n. 60) et non dans le cimetière monastique.

repose dans l'église Saint-Ursmer, qui venait alors de bénéficier de mesures administratives décisives de la part de Folcuin<sup>74</sup>.

Inversement, dans ses écrits, Rathier met relativement peu en évidence des ambitions spécifiquement épiscopales. Probablement est-ce lié au fait que, tant à Vérone qu'à Liège, il s'est heurté à un chapitre cathédral particulièrement puissant, qui souhaitait un autre évêque que ce rigoriste, « transfuge » du monachisme. Quand Rathier exprime ses conceptions religieuses, notamment dans les *Praeloquia*, on sent l'emprise monastique dans ses schémas de pensée et de vie : opposition à toutes les activités profanes du clergé, exigence absolue du célibat et de la chasteté<sup>75</sup>; insistance sur la charité (*caritas*)<sup>76</sup> et sur l'obéissance comme vertu particulièrement chères à Dieu; quête opiniâtre de Dieu; expression de l'unité de la société chrétienne<sup>77</sup>, dans laquelle l'évêque joue un rôle similaire à celui que l'abbé remplit vis-à-vis de sa communauté; mise en avant de l'universalité de la perfection chrétienne<sup>78</sup>. Une série de ces traits annoncent, bien évidemment, les exigences morales de l'entourage réformateur des papes dès le second quart du XI<sup>e</sup> siècle. Et même la mesure qui a valu à Rathier l'opposition absolue de son chapitre cathédral à Vérone (la redistribution des biens qui constituaient les prébendes canoniales) a des relents monastiques par l'exigence de pauvreté (de non-propriété) et de partage égalitaire<sup>79</sup>. On remarquera, au passage, que Rathier ne semble pas du tout intéressé par le culte des reliques<sup>80</sup>.

- 
74. Avant 972 l'église saint-Ursmer devait déjà posséder une certaine forme d'autonomie (Folcuin ne parle-t-il pas d'elle comme d'une *abbatiola* aux revenus propres dès les années 968?; cf. *supra*, n. 58), mais c'est l'acte impérial de 973 qui sanctionne la création du chapitre de douze chanoines dépendant de l'abbaye (cf. *supra*, n. 17). Il est vraisemblable que les premiers travaux d'adaptation de l'église à son nouveau statut soient donc contemporains de la mort de Rathier et de son enterrement dans la nef de l'église canoniale.
75. Rathier a notamment rédigé un traité sur la continence des clercs (*De nuptu illicito*; GT, I, p. 115, M.R.A.J.), un autre sur le nécessaire respect par les clercs des obligations canoniques (*De contemptu canonum*; GT, I, p. 119, M.R.A.M.).
76. Cf. J. LAEMERS, Conflict en *caritas*. De argumentatie van bisschop Rather van Verona in zijn strijd met de domkapittel, 961-968, *Millenium*, t. 16, 2002, p. 99-113.
77. Comme bien des auteurs carolingiens, Rathier définit la société comme quadripartite : *ordo clericorum*, *ordo monachorum*, *laboratores* et *milites regni*.
78. Cf. déjà dans les *Praeloquia*, v, 31-32, éd. P. REID, CCCM 46A, p. 167. Voir I. DA MILANO, La spiritualità dei laici nei *Praeloquia* di Raterio di Verona, *Raterio di Verona*, p. 35-93.
79. Sur ces questions, on recourra avec fruit à l'article de Fr. WEIGLE, Ratherius von Verona im Kampf um das Kirchengut, 961-968, *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*, t. 28, 1938, p. 1-35.
80. Cet intérêt modéré pour les reliques peut être mis en parallèles avec ses idées très augustinienes et spiritualistes, dont on pourrait trouver un autre aspect dans le fait que Rathier est l'auteur d'un traité contre les anthropomorphites (cf. FOLCUIN, *Gesta abbatum Lobbiensum*, xxiv, éd. G.H. PERTZ, p. 65). À l'exception de la Vie de saint Métron (962) et, bien sûr, de la réécriture de la Vie de saint Ursmer, Rathier s'est peu consacré au genre hagiographique; voir cependant P. GOLINELLI, Nota su Raterio agiografo, *Mittelaltersches Jahrbuch*, t. 24-25, 1989-1990, p. 125-131 et W. BERSCHIN, *Biographie und Epochenstil*, t. 4, 1, p. 53-58.



À l'abbaye de Lobbes, on ne perçoit aucune animosité à l'égard de Rathier, du moins jusqu'en 968, lors du conflit qui l'oppose à Folcuin. Tout au contraire même, on a le sentiment que la communauté de Lobbes le regarde comme un des siens, voire comme un père spirituel, comme un père « naturel », aux prises avec des difficultés politiques. Il est accueilli avec faveur à chacun de ses retours à Lobbes, même si, en 951/952, on se demande s'il doit être considéré d'abord comme moine ou comme évêque. Lors de la nomination de Folcuin en 965, une partie de la communauté accepte mal le nouvel abbé, manifestement parce que la fonction semblait devoir échoir à Rathier. Il semble évident que, si Rathier n'avait pas alors réintégré sa charge épiscopale à Vérone, c'est lui qui aurait été choisi comme abbé. Et, quand il rentre à Lobbes en 971/972, la pression interne qui s'exerce pour qu'il (re)devienne abbé alors qu'il avait près de 80 ans, est telle que la décision prise va à l'encontre de la « légalité » monastique : Folcuin, pourtant élu et consacré, doit se retirer. À plusieurs reprises lui sont octroyés des revenus sur des composantes significatives et symboliques de l'abbaye<sup>81</sup>.

C'est évidemment dans ce contexte qu'il convient de placer la nouvelle rédaction de la *Vita Ursuari* qu'il aurait retrouvée (par hasard ?) lors de son exil à Côme<sup>82</sup>. Certes la *Vita Ursuari* qu'avait écrite l'abbé Anson dans les années 770/774 contenait des formules qui pouvaient « choquer » un érudit et un enseignant du x<sup>e</sup> siècle, mais pas au point de mériter une réécriture<sup>83</sup>. C'est ce que montre aussi la comparaison attentive des différences entre les deux *Vitae*<sup>84</sup> : à l'exception du prologue (dont Rathier a doublé la longueur) et d'un épisode faisant intervenir le Diable, les modifications de Rathier sont presque uniquement formelles. Quand on se rappelle qu'Ursmer était à la fois moine, abbé et évêque, on ne peut s'empêcher de penser que la *Vita* revue qu'envoie Rathier à sa communauté témoigne de l'attachement de celui-ci à son monastère de profession. Mais encore et surtout, par l'identification qu'elle suggère implicitement entre Rathier et Ursmer, n'annonce-t-elle et ne prépare-t-elle pas un éventuel retour de Rathier à Lobbes ? De surcroît,

- 
81. La *cella* d'Aulne (qui ressortissait à la mense abbatiale, puis dépendait de l'évêque de Liège) en 955/960, puis de 968 à 984 ; la *cella* de Wallers (qui ressortissait à la mense conventuelle) ; l'église Saint-Ursmer (qui n'était pas encore le siège d'un chapitre de chanoines, mais qui bénéficiait d'une certaine autonomie) de 968 à 971. Cf. *supra*, n. 58.
  82. Rathier affirme avoir découvert à Côme cette version de la *Vita Ursuari* d'Anson par hasard, ou presque (*reperimus*). François Dolbeau a bien mis en évidence la diffusion restreinte de cette *Vita* et, comme lui, je crois qu'elle « ne peut guère être arrivée à Côme que dans les bagages de Rathier » (Fr. DOLBEAU, La diffusion de la *Vita S. Ursuari*, p. 194).
  83. Comme il arrive fréquemment, c'est la *Vita* réécrite qui a connu la plus grande diffusion ; François Dolbeau en a repéré une trentaine de manuscrits (conservés ou disparus), contre une petite dizaine pour la *Vita* d'Anson (Fr. DOLBEAU, La diffusion de la *Vita S. Ursuari*, p. 194 et n. 46).
  84. Grille d'analyse exemplaire : M. GOULLET, *Écriture et réécriture hagiographiques. Essai sur les réécritures de Vies de saints dans l'Occident latin médiéval (viii<sup>e</sup>-xiii<sup>e</sup> siècle)*. Turnhout, 2005 (Hagiologia, 4). Pour la comparaison entre la *Vita Ursuari* de Rathier et la *Vita Ursuari* d'Anson, Fr. DOLBEAU, La diffusion de la *Vita S. Ursuari*, p. 183.

dans le corps de la lettre d'envoi de cette nouvelle version, Rathier s'adresse aux « pères » de l'abbaye de Lobbes mais cultive l'ambiguïté entre ces « pères » et le « père » de la communauté, l'évêque de Liège en charge de l'abbatiate de Lobbes, Richaire; il multiplie les formules de soumission et d'obéissance<sup>85</sup>; il appelle à la paix et au pardon envers son statut de pécheur<sup>86</sup>. Comme c'est en raison de la nomination épiscopale de Richaire que Rathier n'avait pas regagné la Lotharingie en 921, ces mots prennent un sens fort.

#### 4. QUI ÉTAIT FOLCUIN DE LOBBES ? QUELQUES ÉLÉMENTS BIOGRAPHIQUES

Folcuin, fils d'Oduin et de Thiedala<sup>87</sup>, est né vers 940<sup>88</sup> dans une importante famille aristocratique qui pouvait se glorifier d'une ascendance carolingienne; son père descendait, en droite ligne, de Jérôme, un des fils illégitimes de Charles Martel<sup>89</sup>. La puissance de sa famille est ancienne; antérieure au traité de Verdun, elle remonte à l'Empire carolingien unitaire. Ce qui explique pourquoi elle est solidement ancrée aussi bien dans le nord de la *Francia occidentalis* qu'au cœur de la Lotharingie. Folcuin est ainsi apparenté à Fulrad († 823), qui avait été sous Charlemagne et Louis le Pieux abbé de Lobbes et de Saint-Quentin; au neveu de Fulrad, Ramnéric, qui avait succédé à son oncle à la tête de l'abbaye de Lobbes, et au frère de Fulrad, Folcuin († 855), évêque de Thérouanne, dont il écrit la Vie

85. *Die Briefe des Bischofs Rather*, éd. Fr. WEIGLE, p. 28 : *Recipiat vestrae paternitatis sanctissima caritas hunc a vestro, non audemus dicere, filio sed servulo, et equidem fugitivo quantumcumque benigne instructionis vestrae fructum [...]*.

86. Cf. aussi W. BERSCHIN, *Biographie und Epochenstil*, t. 4, 1, p. 51.

87. FOLCUIN, *Gesta abbatum Sithiensium*, éd. O. HOLDER-EGGER, MGH SS, t. 13 (Hanovre, 1881), p. 607-635 (GT, I, p. 95, M.FO.A; NS F014); ici, chap. CVII, p. 629 : *Womarus autem regimen monasticum sub regulari regebat districtione. Quo tempore ego ipse haec scribens Folcwinus a patre Folcwinno supra iam memorato et matre Thiedala de regno Hlothario dicto huc adductus, anno incarnationis felicissimae domini nostri Iesu Christi 948, die festivitatis elevationis sancti Bertini (2 novembre), quae succedit omnium sanctorum festivitati, sancto Bertino oblatus, monachus, proh dolor! facie tenuis, sum effectus.*

88. La date proposée ici tient compte du passage retrouvé par François Dolbeau (*infra*, n. 55 et 102), qui implique que Folcuin n'a pu être baptisé avant 944.

89. FOLCUIN, *Vita sancti Folcuini Morinorum episcopi*, éd. O. HOLDER-EGGER, MGH SS, t. 15, 1 (Hanovre, 1887), p. 424-430 (BHL 3079; GT, I, p. 137-139, N.FL.A; NS F016); ici chap. III, p. 427. Sur cette généalogie, voir, par exemple, les schémas proposés (avec quelques légères inexactitudes) par Chr. SETTIPANI, *La préhistoire des Capétiens, 481-987*, Première partie : *Mérovingiens, Carolingiens et Robertiens*, Villeneuve d'Ascq, 1993 (Nouvelle histoire généalogique de l'auguste Maison de France, 1), p. 359-362 et par R. LE JAN, *Famille et pouvoir dans le monde franc (VII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle). Essai d'anthropologie sociale*, Paris, 1995 (Université de Paris I – Panthéon Sorbonne. Histoire ancienne et médiévale, 33), p. 454, tableau n° 71 (repris dans EAD., *L'aristocratie lotharingienne. Structure interne et conscience politique, Lotharingia : eine europäische Kernlandschaft*, p. 71-88, à la p. 88, tableau 11). Les attaches carolingiennes de Folcuin sont très justement soulignées par Ch. MÉRIAUX, *Gallia irradiata*, p. 177-181.

vers 970 alors qu'il était abbé de Lobbes<sup>90</sup>. Mais, quand il parle de son père et de son oncle, il les désigne comme venant de Lotharingie<sup>91</sup> et l'on connaît des membres de sa famille directe possessionnés dans la vallée de la Sambre et de la Meuse<sup>92</sup>.

Probablement destiné dès sa naissance à une carrière ecclésiastique comme le suggère le choix de son nom, Folcuin reçoit sa formation monastique dans l'abbaye de Saint-Bertin, où ses parents l'ont placé, très jeune, comme oblat le 2 novembre 948<sup>93</sup>. Dans un climat difficile et tendu, l'abbaye de Saint-Bertin faisait alors l'objet des mesures « réformatrices » de Gérard de Brogne et du comte de Flandre (surtout entre 944 et 950) ; la discipline y était rigoureuse ; le patrimoine monastique avait été consolidé ; le comte de Flandre Arnoul 1<sup>er</sup> avait abandonné l'abbatiate laïc au profit d'un abbé régulier<sup>94</sup>. Si l'on en juge d'après la qualité de ses écrits, Folcuin a bénéficié d'une forte éducation classique « à la carolingienne », privilégiant le *trivium* et valorisant les grands auteurs romains traditionnels. En 961, le nouvel abbé, Adalolphe, lui confie un important travail historiographique, aux lourdes retombées politiques et économiques : la rédaction d'un ouvrage qui contienne le texte des documents diplomatiques majeurs de l'abbaye depuis sa fondation et qui replace ces écrits dans leur contexte historique<sup>95</sup>. L'originalité des *Gesta abbatum Sithiensium* et la richesse du matériel documentaire ainsi préservé (notamment le célèbre polyptyque carolingien des années 844-859<sup>96</sup>) ont été abondamment soulignées dans d'excellentes études récentes<sup>97</sup> ; on n'a pas hésité à qualifier ce « cartulaire-chronique » d'« élément essentiel dans l'évolution de la

- 
90. Renseignements sur ces abbés de Lobbes dans FOLCUIN, *Gesta abbatum Lobbiensium*, IX, éd. G.H. PERTZ, p. 59-60 (avec le texte d'une très intéressante inscription gravée sur la tour de l'église de Saint-Quentin) et FOLCUIN, *Vita Folcuini*, III et XIII, éd. O. HOLDER-EGGER, p. 427 et 430.
91. FOLCUIN, *Gesta abbatum Sithiensium*, CVII, éd. O. HOLDER-EGGER, p. 629 (passage cité *supra*, n. 87). Sur les raisons de la mise en valeur, à Saint-Bertin, d'une famille désormais surtout implantée en Lotharingie, voir Ch. MÉRIAUX, *Gallia irradiata*, p. 180-181.
92. Renseignements sur ce point dans A. DIERKENS, *Abbayes et chapitres*, p. 122-125. On connaît ainsi vers 965 un Folcuin comte de Huy, proche des milieux impériaux ; cf. A. DIERKENS, Les Ansfrid et le comté de Huy au x<sup>e</sup> siècle, *Annales du Cercle Hutois des Sciences et Beaux-Arts*, t. 41, 1987, p. 55-77, aux p. 60-61.
93. FOLCUIN, *Gesta abbatum Sithiensium*, CVII, éd. O. HOLDER-EGGER, p. 629 (*supra*, n. 87). Folcuin se plaint d'ailleurs de ce que son jeune âge n'a alors fait de lui un moine qu'en apparence ; cf. M. DE JONG, *In Samuel's Image*, p. 64 et 189.
94. Sur Gérard de Brogne à Saint-Bertin, cf. A. DIERKENS, *Abbayes et chapitres*, p. 238-239, à actualiser en recourant à St. VANDERPUTTEN et Br. MEIJNS, Gérard de Brogne en Flandre. État de la question sur les réformes monastiques du x<sup>e</sup> siècle, *Revue du Nord*, t. 92, 2010, p. 271-295.
95. *Infra*, n. 98. De façon générale, voir l'excellent article de K. UGÉ, Creating a Usable Past in the Tenth Century : Folcuin's *Gesta* and the Crises at Saint-Bertin, *Studi Medievali*, 3<sup>e</sup> s., t. 37, 1996, p. 887-903.
96. Ed. Fr.-L. GANSHOF, *Le polyptyque de l'abbaye de Saint-Bertin (844-859). Édition critique et commentaires*, Paris, 1975.
97. Pour situer l'œuvre de Folcuin dans le contexte de l'histoire de Saint-Bertin, voir K. UGÉ, *Creating the Monastic Past in Medieval Flanders*, Woodbridge, 2005, p. 61-71 et *passim*.

pensée historique dans l'Europe occidentale du Haut Moyen Âge »<sup>98</sup>. Ses qualités exceptionnelles apparaissent comme d'autant plus impressionnantes que le travail a été mené en moins de deux ans (961-962). On a notamment montré comment la combinaison de textes hagiographiques et diplomatiques associée à une réflexion historiographique et à des considérations socio-politiques a pu fournir un document de propagande particulièrement efficace et, surtout, offrir à l'abbaye de Saint-Bertin d'incomparables moyens de défense morale et juridique contre d'éventuels opposants<sup>99</sup>. L'œuvre littéraire de Folcuin comme abbé de Lobbes (notamment ses *Gesta abbatum Lobbiensium* et les *Miracula sancti Ursuarii*) s'inscrit dans la même logique; il est légitime de l'analyser aussi en termes de propagande.

En 965, Folcuin est choisi pour succéder, comme abbé de Lobbes, à Alétran qui venait de mourir (9 novembre 965); la décision de l'évêque de Liège Éracle a été rapide puisque Folcuin est consacré le jour de Noël 965. Cette nomination doit être comprise comme un geste politique fort : il y avait alors moins de dix ans que les évêques de Liège avaient abandonné la fonction abbatiale de Lobbes (957); le premier abbatiat s'était révélé à ce point catastrophique qu'Erluin avait dû renoncer à exercer sa fonction, confiée alors à un religieux consensuel, Alétran, qui, fort logiquement, lui succédera comme abbé (960). La désignation de Folcuin est donc le premier « vrai » choix d'un abbé régulier à Lobbes par l'évêque de Liège et l'empereur. Elle était d'autant plus difficile que, dans la communauté monastique, nombreux devaient être ceux qui aspiraient à un retour de leur confrère, l'illustre Rathier, qui avait déjà occupé, comme évêque de Liège, la fonction d'abbé de Lobbes quelques années auparavant. On l'a vu, Rathier avait été chassé de cette fonction dans des circonstances politiques troublées; l'échec de la politique de Regnier III (condamné en juin 958, à Saint-Sauve de Valenciennes puis à Cologne, à un exil perpétuel<sup>100</sup>) et de ses alliés devait faire apparaître comme d'autant plus injuste la destitution de Rathier, qui, du point de vue lobbain, n'avait démerité en rien; tout au contraire. Mais Rathier avait été rétabli, comme il le souhaitait, sur le siège épiscopal de Vérone et ne pouvait donc plus apparaître comme un candidat idoine. Folcuin présentait bien des atouts : cet homme jeune (trop ?)<sup>101</sup> et dynamique, cultivé, formé dans une abbaye célèbre, partisan d'une vie bénédictine régulière stricte, était le filleul de Rathier<sup>102</sup>. Il pouvait se revendiquer d'origines carolingiennes et pouvait

98. St. VANDERPUTTEN, Folcuinus, col. 266-267. Voir surtout la thèse, encore inédite, de L. MORELLE, *Écrit diplomatique et archives monastiques (France septentrionale, VIII<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles). Autour de Folcuin de Saint-Bertin*, Université de Paris I Panthéon Sorbonne, 2001.

99. St. VANDERPUTTEN, Folcuinus, col. 266-267. Cet aspect de l'œuvre de Folcuin a été approfondi dans diverses études de Laurent Morelle et de Nicolas Mazeure.

100. Fr. W. OEDIGER, *Die Regesten der Erzbischöfe von Köln*, p. 130-131, n° 419.

101. Si l'on accepte la date de c. 940 pour la naissance de Folcuin (*infra*, n. 102), il ne devait pas avoir 25 ans au moment de sa nomination abbatiale.

102. FOLCUIN, *Gesta abbatum Lobbiensium*, xxviii, éd. Fr. DOLBEAU, *Ratherianica I*, p. 423 (cf. *supra*, n. 55) : *Ratherius, ut manifestaret causas superioris inimicitiae, postponens eam quae ex baptismo est filiationem (nam ipsum de sacro fonte susceperat) locum invadit*. Si Rathier est bien le parrain

compter, au diocèse de Liège, sur de fortes ramifications familiales et de solides réseaux d'alliance. De surcroît, deux de ses ancêtres (Fulrad et Ramnéric) avaient été abbés des Lobbes et c'est sous l'abbatiat de Fulrad qu'avaient été élevées les reliques d'Ursmer (823). Certes, et à la différence de Rathier, Folcuin n'était pas un moine de Lobbes mais il était loin d'être un *homo novus*, « parachuté » en terre inconnue.

L'abbatiat de Folcuin est essentiellement connu par ce qu'il nous en dit lui-même dans les *Gesta abbatum Lobbiensium*, dont il semble avoir commencé la rédaction peu avant 970. Il faut mettre à l'actif des premières années du jeune abbé, la poursuite de la réorganisation du temporel monastique, marqué par la restitution (dans des conditions souvent non précisées) de biens lobbains qui avaient été précédemment cédés en précaire; parmi les anciens bénéficiaires mentionnés, on relèvera un Folcuin, peut-être un parent de l'abbé<sup>103</sup>. Les véritables difficultés sont apparues lorsque Rathier, une nouvelle fois chassé de son siège de Vérone, a fait retour en Lotharingie : comment fallait-il accueillir celui qui avait été évêque de Liège et abbé de Lobbes? Comme évêque, comme abbé ou comme simple moine? La question s'était déjà posée en 951; Rathier en avait fait le thème majeur de la lettre qu'il avait envoyée au pape Agapet II, alors qu'évêque de Vérone, il avait manifesté le souhait de réintégrer son abbaye de Lobbes dont l'abbé était alors l'évêque Richaire<sup>104</sup>.

##### 5. FOLCUIN VS. RATHIER : LE CONFLIT ET LA DÉCISION DE NOTGER

En un premier temps, Folcuin prend des mesures favorables à Rathier dont il souligne, par ailleurs, qu'il disposait à titre personnel de richesses considérables, suffisantes pour lui permettre d'acheter l'abbaye de Saint-Amand. On l'a vu, Folcuin cède à Rathier les revenus des *cellae* d'Aulne et de Wallers, de l'*abbatiola* de Saint-Ursmer ainsi que de deux *villae* qui venaient de faire retour à l'abbaye, celles de Strée et de Gozée. Est-ce un hasard si, dans les premiers chapitres des *Gesta abbatum Lobbiensium* que Folcuin rédige alors (vers 968-970?), il suggère que les *cellae* d'Aulne et de Wallers, confiées à Rathier, étaient, en tant que fondations d'Ursmer, des dépendances de l'abbaye-mère de Lobbes<sup>105</sup>?

---

de Folcuin et comme il était en Italie jusque 944, le baptême n'a pas pu avoir eu lieu avant cette année-là; ce qui rajeunit *ipso facto* de cinq ans au moins la date de c. 935 habituellement supposée pour la naissance de Folcuin (démonstration de Fr. DOLBEAU, *Ratheriana* I, p. 422).

103. Sous l'abbatiat d'Alétran, donc entre 960 et 965; FOLCUIN, *Gesta abbatum Lobbiensium*, XXVII, éd. G.H. PERTZ, p. 69 : *Gimiacum* (Jumet), *quam Folquinus quidam sibi et filiis in precariam adquisierat*. On a conservé l'acte par lequel l'évêque Éracle restitue Jumet à Lobbes; éd. A. HANSAY, Chartes de l'ancienne abbaye de Lobbes, *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, 5<sup>e</sup> s., t. 10, 1900, p. 83-95, aux p. 84-85. La politique de Folcuin s'inscrit dans la suite directe de celles de l'abbé Alétran et de l'évêque Éracle.

104. *Die Briefe des Bischofs Rather*, éd. Fr. WEIGLE, lettre 7, p. 33-43.

105. Argument déjà suggéré dans A. DIERKENS, La production hagiographique, p. 254-255, repris notamment par St. VANDERPUTTEN, Folcuinus, col. 268-269 et par St. PATZOLD, *Konflikte im Kloster*, p. 243-244.

Les mesures prises par Folcuin en faveur de Rathier ne résolvaient cependant pas la question majeure du statut et de la place de ce dernier au sein de l'abbaye de Lobbes. On devine que là, mais aussi à Liège et à Cologne, voire à la Cour impériale, les discussions (formelles ou non) ont été difficiles. L'évêque de Liège, Éracle, qui avait choisi Folcuin mais qui, en tant qu'élève de Rathier, devait se sentir redevable envers son ancien maître a manifestement penché pour la « restitution » à celui-ci du poste qu'il avait occupé précédemment; n'en avait-il pas été chassé dans un contexte politique qui, après la condamnation de Regnier III, apparaissait comme singulièrement dépassé? Quant à Folcuin, il n'hésite pas à qualifier les pressions dont il faisait l'objet de la part de Rathier de *conspiratio pernitiōsa et gravissima*<sup>106</sup>, puis à écrire, en termes discrets, qu'il a préféré se retirer, mais on ne sait à quel prix et/ou dans quelles conditions. Les choses n'ont certainement pas été consensuelles puisque Rathier aurait décidé immédiatement de faire fortifier, à grands frais, le cloître monastique de Saint-Pierre de Lobbes par crainte de la parentèle de Folcuin, « qui n'était pas négligeable »<sup>107</sup>. Bien sûr, le témoignage de Folcuin n'est pas objectif; le chroniqueur est juge et partie, et présente la situation comme il l'a ressentie ou comme il souhaite qu'on l'interprète. Il n'en reste pas moins que les *Gesta abbatum Lobbiensium* sont rigoureusement contemporains des événements et on n'imagine pas l'auteur présenter à ses moines, qui ont vécu le conflit, des éléments factuels contraires à la réalité. Est-ce un hasard si c'est alors que Folcuin rédige la *Vita* de son ancêtre homonyme, l'évêque de Thérouanne Folcuin<sup>108</sup>: le souhait de se rattacher étroitement à un modèle épiscopal ne peut-il pas être interprété comme une prise de position polémique face à Rathier qui, de son côté, cumulait un passé épiscopal et abbatial? Dans ce sens l'étroite filiation textuelle entre la *Vita Folcuini* et la *Vita* de l'évêque Brunon de Cologne serait particulièrement riche de sens<sup>109</sup>.

106. FOLCUIN, *Gesta abbatum Lobbiensium*, chap. xxviii (première version; cf. *supra*, n. 55), éd. Fr. DOLBEAU, *Ratheriana I*, p. 423 : [...] *usque dum eo ventum est ut, facta conspiratione pernitiōsa et gravissima, abbas, ut persensit episcopum Everaclum sic quoque velle — nam nostrum nihil aliud est dicere — cessit loco*. Plus tard, dans la version « définitive » de ses *Gesta*, Folcuin remplacera ces mots par un simple *Quid multis morer?*

107. FOLCUIN, *Gesta abbatum Lobbiensium*, xxviii, ed. G.H. PERTZ, p. 70: (*Ratherius*) *metuens abbatibus animositatem simulque cognationem eius, quae non erat infima, claustrum in modum castelli cingit, de mammona sibi, ut dicebat, residuo quorumdam principum ad hoc empto adiutorio*.

108. La *Vita* est non datée (cf. *supra*, n. 89), mais elle est nécessairement postérieure à l'élévation de Folcuin à l'abbatiale de Lobbes (965) ainsi qu'à la rédaction de la *Vita Brunonis* amplement utilisée (968) par Folcuin; elle est, par ailleurs, contemporaine de l'abbatiale à Saint-Bertin de Gauthier à qui elle est dédiée (964/973-984). Des éléments de critique interne poussent à y voir une œuvre des environs de 970. Sur ce texte et sur le culte ultérieur de Folcuin, voir St. VANDERPUTTEN et T. SNIJDERS, *Stability and Transformation in the Cult of an Early Medieval Saint: the Case of Folcuin, Bishop of Thérouanne († 855)*, *Studi Medievali*, sous presse.

109. Dans le même sens, Ch. MÉRIAUX, *Gallia irradiata*, p. 180-181, qui insiste sur le poids du modèle de Brunon de Cologne dans la présentation de Folcuin de Thérouanne.

Cette situation inconfortable ne pouvait pas durer. La mort d'Éracle et le choix, pour lui succéder, de Notger, étranger à l'évêché et même non-lotharingien, ont offert la possibilité d'une réévaluation. Les choses ne traînent pas. Notger est consacré en avril 972; il prend conseil auprès de deux abbés d'institutions vénérables de son diocèse<sup>110</sup> et tranche en faveur de Folcuin. La décision a dû être extrêmement rapide puisque Notger obtient en 973 de l'empereur un acte capital, scellant le retour de Folcuin à son poste abbatial.

On ne connaîtra évidemment jamais les raisons du choix de Notger. On peut en imaginer certaines : les circonstances politiques et la légalité canonique de la nomination de l'un et de l'autre; le souhait d'en finir avec un difficile « héritage du passé »<sup>111</sup>; le souvenir pénible de l'épiscopat de Rathier à Liège; le caractère réputé difficile de Rathier et les prises de position musclées de celui-ci contre les prérogatives des chanoines du chapitre cathédral de Vérone, peu susceptibles de susciter l'enthousiasme de chanoines de Saint-Lambert. Par ailleurs, l'âge très avancé de Rathier par rapport à la jeunesse de Folcuin pouvait apparaître comme un frein au dynamisme et à l'évolution de la principale abbaye du diocèse. Et pourquoi ne pas penser à l'influence d'Hériger ?

On doit certainement aussi faire intervenir le poids relatif des partisans de l'un et l'autre protagoniste. Leurs réseaux respectifs ne nous sont pas connus dans le détail, mais des indications existent. En particulier, Rathier a laissé une production littéraire importante qui révèle des alliances privilégiées. Les liens, assurément très étroits, de Rathier avec Hilduin nous échappent largement, mais c'est évidemment par eux que passent les relations avec Hugues de Provence, roi d'Italie. La présence, parmi les correspondants auxquels Rathier envoie ses *Praeloquia*, de nombreux évêques de l'ancienne *Francia Media* (Guy évêque de Lyon, Sobbon évêque de Vienne, Godescalc évêque du Puy), ou ses liens d'amitiés avec le chanoine Flodoard de Reims suggèrent des relations personnelles privilégiées anciennes<sup>112</sup>. De façon plus générale, il semble cependant certain que Rathier s'inscrit dans un réseau « ottonien » et non « lotharingien » *stricto sensu*. Dans le cercle des correspondants les plus proches de Rathier, on trouve Otton 1<sup>er</sup> et Adélaïde, l'archevêque Brunon de Cologne et l'évêque Éracle de Liège. A

110. On ne sait pas grand chose d'Hériger de Saint-Hubert. Par contre, les liens de Wérenfrid de Stavelot-Malmedy avec les évêques de Liège, particulièrement avec Notger, sont bien attestés depuis le milieu du x<sup>e</sup> siècle, notamment en rapport avec la rédaction d'une nouvelle *Vita sancti Remacli*.

111. Un autre sujet de préoccupation de Notger dès son accession à l'épiscopat fut certainement le statut et le contrôle de Chèvremont; voir les Actes du colloque *Chèvremont, un millénaire, un tricentenaire*, édités par Anne HOFFSUMMER-BOSSON dans le *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*, t. 100, 1988.

112. On sait cependant, par les études récentes d'épistologie, que le langage codé de l'*amicitia* n'impliquait pas nécessairement des liens réels et profonds. Voir, par ex., Walter YSEBAERT, *Medieval Letters and Letter Collections as Historical Sources : Reflections on Methodological Problems and Research Perspectives* (6<sup>th</sup>-14<sup>th</sup> centuries), *Studi Medievali*, t. 50, 2009, p. 41-73.

*contrario*, le rejet de Rathier par Regnier III, les Ansfrid et les Baldéric<sup>113</sup> plaide pour un type de solidarité ralliée au nouveau régime germanique. Le « noyau dur » de ce réseau est assurément celui de l'ancienne *Francia Media*, créée à Verdun en 843 et largement passée sous contrôle ottonien ; c'est dans ce cadre que s'exprime la *fidelitas* politique de Rathier<sup>114</sup>.

## 6. FOLCUIN, RATHIER ET NOTGER APRÈS 972

Dans ses *Gesta abbatum Lobbiensium*, Folcuin présente la situation en termes simples : Notger a montré que le conflit était futile (*perspexit omnia esse futilia*) ; il s'en est suivi une réconciliation entre Rathier et Folcuin (entre le filleul et son parrain), mais aussi entre les moines de Lobbes et Folcuin. L'arrangement matériel aurait été assez simple : Rathier est prié de se retirer à Aulne et de se contenter des revenus garantis par l'évêque et par l'abbé. Peut-on en savoir plus ?

Si l'on suit l'argumentation de François Dolbeau, la *Vita Ursuari secunda* de Rathier aurait été interpolée par Folcuin avant de l'insérer dans un ensemble hagiographique relatif à Ursmer, comprenant aussi les *Miracula*, d'abord intégrés dans les *Gesta abbatum Lobbiensium* puis repris dans un recueil autonome<sup>115</sup>. Concernant le culte d'un saint qui a préoccupé Rathier, portant peu porté sur le culte des saints et sur les reliques, et qui a joué un rôle essentiel dans la seconde partie de l'abbatiale de Folcuin, cette hypothèse revêt un intérêt particulier. Elle pourrait être amplifiée par l'étude des additions à la *Vita Ermini*, à ce point significatives que François Dolbeau n'hésite pas à parler d'une *Vita Ermini secunda*<sup>116</sup>. Même si cet aspect de la discussion ne pourra être résolu qu'après une bonne édition critique de la *Vita Ursuari secunda* comme de la *Vita Ermini secunda*, la reprise par Folcuin d'un texte de Rathier sur Ursmer est un indice indirect d'apaisement réel, voire de réconciliation. Au même titre que la proximité, déjà soulignée, des tombes de Rathier et de Folcuin dans la nef de l'église Saint-Ursmer<sup>117</sup>.

113. La méfiance envers la famille de Folcuin doit être ponctuelle et liée aux circonstances de son retour à Lobbes. Le fait qu'il ait été le parrain de Folcuin plaide, au contraire, pour une proximité des réseaux d'alliance.

114. Cf. *De la mer du Nord à la Méditerranée. Francia media, une région au cœur de l'Europe (c. 840-c. 1050). Actes du colloque international (Metz, Luxembourg, Trèves, 8-11 février 2006)*, éd. A. DIERKENS, M. GAILLARD, M. MARGUE et H. PETTIAU, Luxembourg, 2011 (Publications du CLUDEM/Centre Luxembourgeois de Documentation et d'Études Médiévales, 25).

115. Ces idées ont été présentées pour la première fois à l'occasion d'une conférence à Louvain-la-Neuve en avril 1997 ; cf. le résumé dans *Litterae Hagiographicae*, n° 3, 1997, p. 5. Elles ont été développées dans Fr. DOLBEAU, La diffusion de la *Vita S. Ursuari*, surtout p. 199-203, avec édition critique, aux p. 204-207, des additions de la Vie de saint Ursmer « interpolée » par Folcuin.

116. Fr. DOLBEAU, La diffusion de la *Vita S. Ursuari*, p. 196-197.

117. *Supra*, n. 61. Il n'y a, dans cette proximité des tombeaux, peut-être que le reflet de la chronologie des décès des deux abbés successifs ; mais on est tenté aussi d'y voir un aspect symbolique, marquant la réconciliation, dans la vie puis dans la mort, du parrain et de son filleul.



Quoi qu'il en soit, la décision de Notger permet à Folcuin de commencer la seconde phase de son abbatiat, marquée par l'extraordinaire privilège de 973 et clôturée par l'acte pontifical de 990<sup>118</sup>. En simplifiant fortement les choses, l'auteur de la *Vita Notgeri* n'hésite pas à écrire que c'est Notger qui a rétabli à Lobbes l'office abbatial :

Dans celle-ci (à Lobbes), il institua un abbé, car il lui parut que, dans sa sollicitude, l'évêque, qui a des obligations vis-à-vis de nombreuses personnes, n'était pas suffisamment disponible pour s'occuper des moines dans leurs besoins quotidiens (trad. J.-P. Delville)<sup>119</sup>.

Tous les indices laissent supposer que les relations de Folcuin avec Notger restèrent extrêmement favorables. Notger est intervenu personnellement auprès de l'empereur, puis auprès du pape pour que Lobbes obtienne les privilèges dont il vient d'être question : en 973 (*Huius nostrae voluntatis fautor simul et adiutor, vir venerandus et illustris Notgerus sanctae Leodiensis ecclesiae episcopus...*) et en 990 (privilège adressé conjointement *venerabili Tungrensi vel Leodiensi episcopo Notgero et Fulcuino Lobbiensium abbati*). En 980, il a résolu, dans le sens voulu par Folcuin, l'épineuse question des processions de croix banales de l'abbaye : l'enjeu des bancroix était certes de nature financière, mais il était surtout symbolique, dans la mesure où étaient ainsi réaffirmées l'ancienneté et la préséance de Lobbes sur les paroisses environnantes<sup>120</sup>.

Les termes utilisés par Folcuin pour qualifier Notger dans ses *Gesta abbatum Lobbiensium* (dont il poursuit et actualise le contenu jusqu'à sa mort en 990) sont sans équivoque : à en croire l'abbé de Lobbes, Notger est un homme auquel l'esprit de Dieu a conféré le don exceptionnel de vérité et de foi (*donum singulare veritatis et fidei*)<sup>121</sup>. Peut-on trouver plus bel hommage ?

118. La liste, très longue, des réalisations de Folcuin (architecture, commandes dans le domaine artistique, bibliothèque, liturgie, gestion du temporel, mesures de charité, etc.) peut être établie en recourant à ce que Folcuin dit de lui-même à la fin de ses *Gesta abbatum Lobbiensium* et aux compléments fournis par le continuateur des *Gesta*, mais aussi par l'analyse des bâtiments en eux-mêmes (à quand une fouille du site de l'église abbatiale ?) et du catalogue de livres acquis sous Folcuin pour l'*armarium* de l'abbaye (dernière éd. : Alb. DEROLEZ et al., *The Medieval Booklists of the Southern Low Countries*, t. 4 : *Provinces of Brabant and Hainault*, Bruxelles, 2001 (Corpus Catalogorum Belgii, 4), p. 252-254, n° 100). Voir, par ex., J. WARICHEZ, *L'abbaye de Lobbes*, p. 293-296 et A. DIERKENS, *Abbayes et chapitres*, p. 122-124.

119. [REIMBALD DE DONGELBERG,] *Vita Notgeri episcopi Leodiensis*, éd. G. KURTH, *Notger de Liège*, t. 2, p. 10-15 (cf. sur le texte et son auteur, J.-L. KUPPER, Note sur une « Vie de l'évêque de Liège Notger », *Retour aux sources. Mélanges Michel Parisse*, p. 913-916); ici, chap. 6, p. 12. Traduction par J.-P. DELVILLE, Vie de Notger évêque de Liège, traduite du latin et annotée, *Notger et Liège*, p. 7-21 (ici p. 16).

120. Sur cet acte daté de Lobbes le 25 avril 980 (éd. J. Vos, *Lobbes, son abbaye*, t. 1, p. 433-434), voir A. DIERKENS, *Abbayes et chapitres*, p. 123-124; ID., La création de doyennés, p. 361-362; J. MAQUET, *Faire justice*, p. 573. Parmi les témoins de l'acte, on trouve notamment les noms de deux des frères (par le sang) de Folcuin, Gommaire et Godescalc.

121. FOLCUIN, *Gesta abbatum Lobbiensium*, xxviii, ed. G.H. PERTZ, p. 70.